

Tulle, le 7 Août 2007

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 29 Juin 2007**

---

*Secrétariat Général*  
**GR/KP/mfb**

L'an deux mil sept et le vingt neuf juin à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur François HOLLANDE.

**Etaient présents :** M. François HOLLANDE, Maire - M. Jean COMBASTEIL, Mlle Christèle COURSAT, M. Alain LAGARDE, Mme Janine PICARD, M. Philippe BERNIS, Mme Magali LACHASSAGNE, M. Pierre DIEDERICHS, Mme Dominique GRADOR, M. Michel BREUILH, Maires - Adjoint, M. Jean-Louis WUYTS, Mme Pierrette DEZIER, M. Jean-Louis SOULIER, M. Yves JUIN, Mme Catherine CHAUMEIL, M. Jacques VIREFLEAU, M. Roger LAVAL(jusqu'à 22H00), Mme Marylène DUPUY, M. Jacques SOULETIE, Mme Sylvie NONI, M. Jean-Michel CLAUX, M. Jean-Paul DUSSOURD, Mme Annie MARTINIE, M. Christian PRADAYROL, M. Jean Pierre ROSSIN, M. Jean-Paul DEVEIX, M. Jacques MARTHON, M. Philippe GOUT(jusqu'à 23H20), M. Alain MONS soit 29 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** M. François RABIER par Mme Annie MARTINIE, M. Michel CAILLARD par M. Christian PRADAYROL.

M. Roger LAVAL par M. Yves JUIN à partir de 22H00

M. Philippe GOUT par M. Jean-Paul DUSSOURD à partir de 23H20

**Etaient absentes :** Mme Arlette MARTIN - CUEILLE, Mme Annie BASTIE.

---

**- Approbation du compte rendu synthétique du Conseil municipal du 30 mars 2007**

*APPROUVE à l'unanimité*

**1- Vœu relatif à l'avenir du Tribunal de Grande Instance de Tulle**

Le Conseil municipal, compte tenu du fait que Tulle est la Ville chef lieu du Département, de l'ancienneté du Tribunal de Grande Instance de Tulle, qu'il s'agit d'un service de proximité pour les usagers souhaite que l'existence du Tribunal de Grande Instance de Tulle soit maintenue et que cette structure soit confortée dans ses missions actuelles.

*Monsieur François HOLLANDE* ouvre la séance sur une question d'actualité qui est celle de l'avenir du Tribunal de Grande Instance de Tulle puisqu'il y a des projets lancés par le gouvernement dont l'exacte nature n'est pas connue et qui font suite à des intentions identiques qui s'étaient exprimées précédemment, projets qui viseraient à redéfinir une carte judiciaire.

La position de la municipalité doit être de garder le Tribunal de Tulle sans ses prérogatives mais d'éviter d'entrer dans une bataille ridicule avec la Ville de Brive qui serait d'ailleurs perdue pour les uns et pour les autres.

Il suggère plutôt d'avoir une position intelligente et offensive, de prendre des contacts avec la Ville de Brive, de faire en sorte de défendre avec cette dernière une même organisation.

Dans un schéma rationnel, ce qui semblait être le cas jusqu'à récemment, l'organisation pourrait être la suivante : la Cour d'Appel à Limoges, le Tribunal, s'il ne devait y en avoir qu'un, à Tulle.

Il est possible de penser qu'il peut y avoir deux tribunaux dans le même département.

Plutôt que favoriser son tribunal au détriment d'un autre, la bonne attitude est d'être intelligent, cohérent, fonctionnel.

Il a rencontré les avocats du Barreau de Tulle qui sont inquiets, qui veulent que le Conseil municipal s'exprime sur quelques principes et qui demandent que ce qui existe à Tulle et qui est au service des justiciables de Tulle comme d'Ussel, aussi bien sur le plan de la justice pénale que de la justice civile, permette une égalité de tous dans l'accès à la Justice.

La position qui pourrait être celle du Conseil municipal serait de défendre ce qui existe, de préserver l'organisation aujourd'hui du Tribunal de Grande Instance de Tulle y compris dans sa vocation pénale et de cour d'assises et d'avoir une démarche la plus cohérente possible au niveau départemental et de le faire dans un esprit d'intelligence avec Brive pour que les Tullistes puissent avoir leur propre organisation judiciaire étant entendu que Tulle est la ville chef-lieu ce qui suppose d'avoir les prérogatives de la ville chef-lieu.

Cette question va courir tout l'été et elle doit être traitée par la Chancellerie en Janvier.

Il faut défendre ce dossier avec les avocats, les magistrats et les justiciables.

*Monsieur Christian PRADAYROL* dit que sur la réforme de la carte judiciaire, la première réunion a eu lieu il y a deux jours et rien n'est arrêté. Des concertations auront lieu dans chaque région. Elles seront diligentées par les Parquets Généraux. Interviendra également la Caisse des Dépôts.

Cette réforme dont il est fait état depuis plus de 20 ans est indispensable.

Il est certain qu'il va falloir s'entendre avec Brive en respectant le fait que Tulle est la ville Préfecture et que certaines attributions doivent demeurer à Tulle.

Le problème se posera plus sur les Tribunaux d'Instance, de Commerce et de Prud'hommes. C'est sur ceux-ci qu'il faudra avoir une attitude cohérente avec Brive pour qu'il y ait une répartition équilibrée.

Rien n'est arrêté. Rien ne sera imposé.

C'est suite aux rapports des Parquets Généraux, après concertation des chefs de juridiction et des bâtonniers, que les mesures seront prises.

Le fait de s'entendre avec Brive est une attitude cohérente et logique tout en maintenant la prééminence de Tulle, ville Préfecture.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* pense qu'il est nécessaire qu'il y ait une concertation. Il faut cependant considérer que la justice est au service des justiciables avec lesquels doit se faire la concertation.

Un Conseil municipal est représentatif des justiciables de la juridiction concernée.

Il faut une prise de position du Conseil municipal car cela peut se préparer avec des concertations mais aussi des annonces qui interviendront à un moment.

L'agression d'un magistrat à Metz a été utilisée pour dire qu'il fallait de la sécurité et qu'il n'était pas possible d'en faire partout. Il s'agit de l'utilisation malsaine d'un événement douloureux.

Il y a, par ailleurs, des remous concernant la carte hospitalière. Il faut être sur ce point très vigilant car les nouvelles répartitions géographiques envisagées ne sont pas toujours souhaitables.

Il faut peut-être une réforme mais ce dont il est certain c'est qu'il faut une justice plus rapide à l'égard du justiciable c'est-à-dire plus de magistrats, plus de moyens pour instruire les affaires et conduire les audiences.

Une réforme ne signifie pas nécessairement l'amoindrissement de l'appareil judiciaire.

Le Conseil municipal doit donner son sentiment.

Il n'est pas déplacé de dire que la Ville est chef-lieu et que dans le cadre de ses prérogatives, le chef-lieu doit avoir un certain nombre d'installations.

Il faudra aussi veiller aux remaniements des Tribunaux de Commerce et de Prud'hommes.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il faut s'exprimer tout de suite car c'est le début du processus. Affectivement, rien n'est décidé mais après la concertation, il va bien y avoir une décision.

En Janvier, des choix seront faits en matière de localisation, de prérogatives.

Il y a avantage à exprimer dès maintenant ce qui est souhaité et d'engager une démarche cohérente avec Brive.

Il pense opportun que le Conseil municipal émette son vœu dès aujourd'hui.

Il n'aura pas l'occasion d'en émettre d'autres avant la rentrée.

*ADOPTE à l'unanimité*

---

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit que vient de passer une période importante en matière de politique nationale.

Il y a eu l'expression du suffrage universel. Chacun a eu des moments heureux et malheureux et personne ne peut mettre en doute la légitimité des élus qui en sont issus.

A cet égard, il se fait l'interprète du Conseil municipal pour féliciter François HOLLANDE de sa réélection qui est manifeste, importante.

Cela fait longtemps qu'il suit les affaires politiques et il ne se souvient pas d'avoir connu au second tour un résultat de cette ampleur, d'autant plus qu'il est accentué à Tulle.

Cela est certainement dû aux qualités personnelles de François Hollande, à sa présence sur le terrain, dans la circonscription et dans la Ville, mais aussi à l'impulsion qui a pu être donnée aux actions municipales.

Il pense aussi que c'est l'effet d'un bon rassemblement des diverses composantes de la Gauche voire au-delà qui s'étaient exprimées séparément au premier tour et qui se sont bien regroupées.

Cela est la preuve d'une cohésion, d'une bonne campagne. Dominique Grador avait bien préparé cela.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il n'entendait pas aborder le terrain électoral ce soir mais qu'il a été très sensible à la confiance qui lui a été apportée notamment à Tulle au second tour des élections législatives dans tous les bureaux de vote et dans tous les partis. Cela traduit une démarche au sein du Parti Socialiste, de la Gauche mais aussi au-delà.

Beaucoup d'électeurs ont voté dans cet esprit d'union mais aussi de confiance qui va au-delà de lui-même.

Il y avait plusieurs candidats qui étaient membres du Conseil municipal. Jean Combasteil est trop modeste car il y a eu en 1981 un très bon résultat en sa faveur. Pierre Diederichs y avait contribué.

Il dit qu'il faut rester modeste et humble car les élections nationales ont été perdues par la Gauche, mais en même temps confiant pour l'avenir.

Il remercie pour les mots qui viennent d'être échangés.

## **2- Préparation des prochains Contrats de Pays**

*Rapporteur : Michel Breuilh*

*Monsieur François HOLLANDE* dit que les prochains Contrats de Pays ont été préparés, préfigurés par la Communauté de Communes essentiellement, par la Ville qui a déposé un certain nombre de dossiers.

Aujourd'hui, la Ville recherche des financements afin que les finances de la Ville soient les moins sollicitées.

Les trois opérations majeures seront engagées par la prochaine municipalité. Il convient cependant d'engager les recherches de financement car il ne faudrait pas, par attentisme, se priver d'avoir les crédits nécessaires.

Ces projets sont :

- la nouvelle salle polyvalente : il ne sera pas possible de réhabiliter l'ancienne, il faudra donc en créer une nouvelle qui soit suffisamment polyvalente pour être mieux utilisée qu'aujourd'hui. Un club house pourrait être annexé pour les associations sportives pratiquant dans les équipements sis sur le site de l'Auzelou.

- le pôle intermodal : liaison entre la gare et l'espace public de stationnement pouvant se trouver à côté de la Médiathèque.

- la reconfiguration du gymnase Lovy dont la façade est réapparue suite à la démolition de l'usine de la Marque et qu'il va de toute façon falloir reprendre extérieurement et intérieurement.

*Monsieur Michel BREUILH* dit que l'action municipale de ces dernières années a été amplifiée de façon importante par des financements pluriannuels.

L'intérêt d'aller au-delà d'un simple exercice budgétaire est d'avoir des mécanismes qui sont très importants pour les projets municipaux tels que le Contrat de Pays précédent, le Contrat de Site.

Quelle que soit l'équipe en place, il sera bon de poursuivre la dynamique engagée, d'avoir des aides lissées dans le temps, de représenter des montants significatifs par rapport aux investissements prévus.

Les contrats de pays sont très liés à la Communauté de Communes. Il fait pour sa part une approche financière.

### **- Point sur la mise en œuvre des actions inscrites au titre du Contrat de Pays 2005-2006**

Le quatrième Contrat de Pays de Tulle a été signé le 4 mars 2005 avec les différents partenaires financiers (Etat, Région et Département).

Ce contrat est un instrument visant à répondre aux enjeux d'organisation et de développement du territoire exprimés dans la Charte du Pays de Tulle.

Cette Charte exprime le projet commun de développement durable du territoire. Elle définit la stratégie à suivre à partir des enjeux du territoire et fixe les orientations politiques à moyen et à long terme.

Le Contrat de Pays constitue le cadre général de mise en œuvre d'un programme d'actions et fixe les modalités d'intervention des différents partenaires financiers pour la durée du contrat.

Il regroupe des projets structurants et fédérateurs.

Le quatrième Contrat de Pays signé le 4 mars 2005 courait pour la période 2005/2006.

Plusieurs opérations dont la Ville de Tulle (ou la SEMABL via la CPA) a la maîtrise d'ouvrage, ont reçu des financements dans le cadre de ce contrat.

Action	Coût HT	Etat	Région	Département	Europe	Auto-financement
Aménagement du parking Victor Hugo	260 000 €	104 000 € 78 000 € FNADT 26 000 € FISAC	52 000 €			104 000 €
Réhabilitation du Centre Culturel et Sportif	2 738 000 €	101 456 € FNDS 140 000 € FNADT 958 299 € ANRU	390 000 €	152 450 €	116 180 €	879 613.70 €
Aménagement de la Place Berteaud (CPA)	960 000 €	576 000 € ANRU + FISAC	192 000 €			192 000 €
Aménagements urbains structurants dans le centre urbain (CPA)	1 000 000 €	545 000 € ANRU	200 000 €			255 000 €

Par ailleurs, toujours dans le cadre de Ce contrat de Pays (programmation 2005-2006), une nouvelle demande est en cours d'instruction pour financer une quatrième tranche de travaux sur le CCS (prise en compte des travaux de façade et de réaménagement des parkings). Le Comité de pilotage du Pays a donné un avis favorable et sur un montant de travaux estimé à 350 000 Euros, 170 000 Euros de subventions au titre du FNADT pourraient être accordés à la Ville ainsi que 52 000 de la Région et 21 000 du Département.

**- Délibération de principe concernant les opérations pour lesquelles des financements seront sollicités au titre du Contrat de Pays**

Le nouveau CPER court pour la période 2007 - 2013.

Des négociations sont actuellement menées sur le Pays de Tulle. Leur objectif est de finaliser avec les différents partenaires pour le mois de décembre prochain un nouveau contrat couvrant la période 2008-2010.

Le comité de pilotage du Pays de Tulle a saisi les collectivités de son ressort afin qu'elles fassent remonter pour la fin du mois de juin les opérations qui pourraient être financées au titre du prochain Contrat de Pays.

Le Comité de Pilotage du Pays de Tulle devrait se réunir pendant la première quinzaine de juillet pour sélectionner les projets qu'il présentera ensuite devant les financeurs.

Par ailleurs, au-delà des négociations relatives au Contrat de Pays et aux opérations qui pourront être financées à ce titre, la Région a informé la Ville de Tulle de son intention de contractualiser avec la Ville et la Communauté de Communes dans le cadre d'un Contrat de Pôle Structurant. Ce nouveau dispositif, prévu pour couvrir la période 2008-2010 prendra la suite des aides régionales accordées dans le cadre du contrat de site. Il a pour vocation d'accompagner la Ville dans ses opérations d'aménagement et de renouvellement urbain.

A noter que certaines opérations présentées dans le cadre du Contrat de Pays pourront également être intégrées dans le C.P.S. (Contrat de Pôle Structurant) afin de solliciter les fonds de la Région.

Le contenu de ce Contrat sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal, l'objectif étant également de le signer en décembre prochain. D'ores et déjà des premières réunions de travail se sont déroulées avec la Région pour définir les opérations éligibles.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre une délibération de principe ayant pour objet de définir les opérations pour lesquelles la Ville souhaiterait solliciter des aides financières au titre du Contrat de Pays à venir :**

**Ainsi pourraient être proposées les opérations suivantes :**

- **réalisation d'une salle plurifonctionnelle à l'Auzelou**
- **réalisation d'un pôle intermodal sur le site de la gare**
- **travaux d'économies d'énergies sur les bâtiments et l'éclairage public**
- **création d'un espace dédié aux cultures urbaines**
- **réalisation de liaisons douces**

Il est précisé que les projets à caractère culturel comme l'extension des locaux de l'Ecole de Musique dans le cadre de la réhabilitation des locaux de l'ancienne Médiathèque annexe ou les projets muséographiques relatifs au pôle Armes Résistance et Accordéons feront l'objet d'une négociation future, une fois définis précisément leurs contours financiers.

En outre, il convient de solliciter les partenaires sur ces opérations et d'approuver les plans de financement suivants, sachant que les sommes indiquées correspondent à des pré estimations maximales compte tenu du fait qu'il est plus aisé de diminuer dans un second temps la somme subventionnable présentée aux partenaires que de faire l'exercice inverse.

Les plans de financement proposés pourraient être les suivants :

- réalisation d'une salle plurifonctionnelle à l'Auzelou :  
coût estimatif : 3 millions d'Euros HT  
Subventions sollicitées : FNADT : 900 000 Euros (30 %)  
FEDER : 600 000 Euros (20 %)  
Région : 600 000 Euros (20 %) dans le cadre du CPS  
Département : 300 000 Euros (10 %)  
Autofinancement : 600 000 Euros (20 %)
  
- création d'un espace dévoué aux cultures urbaines  
coût estimatif : 700 000 Euros HT  
Subventions sollicitées : FNADT : 210 000 Euros (30 %)  
FEDER : 140 000 Euros (20 %)  
Région : 105 000 Euros (15 %) dans le cadre du CPS  
Département : 105 000 Euros (15 %)  
Autofinancement : 140 000 Euros (20 %)
  
- réalisation d'un pôle intermodal sur le site de la gare  
coût estimatif : 2,3 millions d'Euros HT  
Subventions sollicitées : Etat : 230 000 Euros (10 %)  
FEDER : 690 000 Euros (30 %)  
Région : 460 000 Euros (20 %) CPS+crédits sectoriels  
Département : 345 000 Euros (15 %)  
SNCF : 115 000 Euros (5%)  
Autofinancement : 460 000 Euros (20 %)
  
- travaux d'économies d'énergies sur les bâtiments et l'éclairage public  
coût estimatif : 2, 5 Millions d'Euros HT dont 1,3 Millions seront présentés pour la période 2008-2010, Subventions sollicitées :  
Etat (ADAEME ? FNADT ?) : 325 000 Euros (25 %)  
FEDER : 390 000 Euros (30 %)  
Région : 325 000 Euros (25 %)  
Autofinancement : 260 000 Euros (20 %)
  
- réalisation de liaisons douces :
  - entre le parking du centre commercial Citéa et le site de l'Auzelou (piétons – vélos)
  - entre l'avenue de Bournazel et le centre ville (piétons)
 coût estimatif : 550 000 millions d'Euros HT  
Subventions sollicitées : FEDER : 220 000 Euros (40 %)  
Région : 137 500 Euros (25 %)

Département : 82 500 Euros (15 %)  
Autofinancement : 110 000 Euros (20 %)

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit que des politiques contractuelles arrivant à maturité vont devoir être traitées d'ici à la fin de l'année.

Il y a le CPER qui lui-même contient un chapitre dénommé « Volet territorial » qui sert à alimenter les Contrats de Pays.

Il y aura donc les Contrats de Pays, les contrats de pôle urbain structurant qui concerneront des villes définies par le Conseil Régional mais aussi les EPCI associées à ces villes.

Un deuxième programme Leader + est en cours d'étude.

Le premier se termine. Une réunion se tiendra demain à Chanteix à ce sujet pour recueillir des suggestions.

Il existe aussi les pôles d'excellence rurale qui sont des pratiques contractuelles mais qui ne concernent pas la Ville de Tulle.

Il y a le Contrat de Site dans lequel est inscrite la réalisation de l'Hôtel d'entreprises. Les volets territoriaux au plan régional représentent 61 000 000 € se partageant à égalité entre l'Etat et la Région. Cela vaut pour toute la Région sur la période 2007 à 2013. Cela couvre deux communautés d'agglomération : Brive et Limoges, deux PNR : Millevaches, Périgord et 16 pays.

Les financeurs, Région et Département, évoquent l'idée d'un projet important d'investissement par « territoire » (il est difficile de savoir si le territoire est le Pays ou les EPCI composant le Pays).

S'ajoutera au 61 000 000, ce qu'a délibéré le Conseil Général, c'est-à-dire une autorisation de programme de 10 000 000 € pour toute la période et pour tout le Département. Ils seront prioritairement orientés sur les territoires ruraux.

Pour les pôles urbains et structurants, le Conseil Général n'envisage pas de participer sauf à travers les crédits structurels habituellement alloués.

Il va donc falloir faire des choix entre les différents projets présentés.

L'intermodalité touche aussi à un chapitre du CPER ce qui est intéressant.

D'autres dossiers peuvent être traités à travers le Contrat de Pôle structurant.

Les volumes disponibles ne sont pas conséquents.

La Région a pris comme principe d'affecter une enveloppe par pays, cette enveloppe étant calculée en fonction des caractéristiques du pays (démographie, potentiel fiscal, effort fiscal, ...)

Ces critères font que le Pays de Tulle n'est pas dans les plus défavorisés.

Le Département pour sa part ne prévoit pas d'enveloppe. Les demandes seront examinées au coup par coup.

Il est intéressant que la Ville centre du pays puisse réaliser des projets importants.

Ces projets de la Ville sont aussi des éléments de développement de l'ensemble du territoire.

*Monsieur Philippe BERNIS* note que sur les 5 projets présentés, 3 sont destinés à faire des améliorations dans le cadre des déplacements et des économies d'énergie.

Il voit la marque d'un effort longtemps effectué pour faire entrer dans les politiques publiques des projets qui sont des projets vraiment de développement durable et d'économie d'énergie.

Il pense en particulier au pôle intermodal. Il s'agit d'un projet qui n'intéresse pas seulement la Ville de Tulle mais qui intéresse tout le bassin de Tulle et qui notamment s'inscrit bien dans le projet de Corrézium qui est actuellement en discussion et en débat.

Il y a dans ces 5 projets une empreinte marquée par les Agendas 21 qu'ont pu déjà ébaucher le Conseil Régional, la Ville de Tulle et la Communauté de Communes.

Il en est très content.

Sur le projet concernant les liaisons douces, il pense qu'il est très bien d'aller de Citéa vers le site de l'Auzelou mais il pense que pourrait être inclus le même principe de Citéa vers le centre ancien de Tulle et notamment le Quai Baluze.

Ces sites ne sont pas éloignés.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il convient d'envisager une dimension la plus large possible sur les quais, cela est très important.

*Monsieur Christian PRADAYROL* dit que la contractualisation est une bonne chose que ce soit avec l'Etat ou la Région.

Il faudrait effectivement que le Département contractualise un peu sur certains projets.

Parmi tous les projets, il y en a un qui le gêne, c'est l'espace dévolu aux cultures urbaines.

Il se demande à quoi sert de mettre 700 000 € sur ce projet alors qu'il y a déjà le Pôle Accordéons et le Musée de la Résistance à réaliser et qu'il y a des frais de fonctionnement sur lesquels la majorité dit qu'il faut veiller.

Ne faudrait-il pas investir l'argent ailleurs plutôt que dans cet espace ?

*Madame Magali LACHASSAGNE* répond qu'il s'agit d'un site redécouvert lors de la disparition de BW puisqu'il était caché par les arbres. Les élus l'ont visité. Il y a actuellement peu d'aménagements à faire pour le rendre accessible à des pratiques dites urbaines mais couvertes.

Il n'a pas encore été parlé de budget de fonctionnement puisque la Ville n'a pas encore travaillé avec les associations pour savoir ce qui pourrait au final être mis dedans.

La Ville s'est rendue compte qu'il y avait des demandes de jeunes tant en terme de glisse (skate, BMX, ...) qu'en terme d'expression graphique sur des espaces dédiés à ces pratiques.

Les danseurs de hip-hop dansent actuellement sous la mezzanine du Centre Culturel et Sportif. Des lieux ont été proposés mais cela ne correspond pas nécessairement aux attentes liées à ces pratiques.

Là, il s'agit d'un lieu qui serait accessible à diverses associations mais aussi à différents pratiquants qui se sont manifestés auprès de la Ville. Ils ne revendiquent rien. Ils ont besoin d'être reconnus et de s'entraîner pour être reconnus.

Il s'agit d'un lieu qui pourrait être le pôle de rassemblement d'un certain nombre d'actions qui permettrait de satisfaire à la pratique de jeunes qui ne trouvent pas actuellement sur Tulle la possibilité de continuer à pratiquer leur sport, leur art.

Elle estime que cela permet à des jeunes de s'exprimer dans un cadre reconnu par les adultes.

C'est en centre ville.

En terme pédagogique, tant pour les voisins que pour les riverains, que pour les jeunes pratiquants, cela permet de se faire connaître, de se respecter.

L'idée qu'un gymnase construit en 1943, Rue des Enfants de Troupe, en face de la gendarmerie, devienne un lieu dédié aux cultures urbaines lui ferait plaisir.

*Monsieur François HOLLANDE* comprend le souci des collègues d'avoir une bonne maîtrise des finances locales pour les années qui viennent et de ne pas multiplier les équipements pour le plaisir d'aller chercher des subventions.

Le gymnase Lovy fait partie du patrimoine de la Ville. Rien n'est arrêté quant à son utilisation même si un esprit se dégage. Il faut se préoccuper des jeunes dans cette ville.

Quoiqu'il en soit, il faut réaménager le lieu.

Aujourd'hui, l'Association du Tir occupe la moitié des locaux.

Cette association va partir et il convient de reconsidérer le site sauf à démolir ce bâtiment qui a une certaine architecture, utilité et histoire et qui n'est pas placé n'importe comment dans le paysage.

Ce sera la prochaine municipalité qui devra délibérer sur cette action.

*Monsieur Pierre DIEDERICHS* dit que chacun fait ses choix en la matière. Il s'agit là d'une perspective et de jeunes qui veulent construire quelque chose et qui sont des interlocuteurs avec lesquels est mené un projet, qui ont une démarche active qui est à l'opposé de conception de pure consommation passive.

En matière de maîtrise des dépenses, il est possible d'être effaré devant certains choix budgétaires. Le Conseil Général a présenté un projet de ce point de vue tout à fait effarant.

Les élus de l'opposition se sont insurgés devant une étude pour un projet de télévision numérique portable financé à hauteur de 100 000 €.

Il a été dit qu'il s'agissait d'un projet innovant or, cela est justement à l'opposé d'une conception de prise en main de ses activités. C'est une démarche de pure consommation. Pour le financement à cette hauteur d'un pur gadget, alors que l'on peut penser qu'il y a déjà chez beaucoup de jeunes une attitude passive vis-à-vis des médias, les a laissé atterrés.

Cela procède de deux conceptions de la jeunesse et de la consommation culturelle.

*Monsieur Christian PRADAYROL* répond qu'il ne faut pas entrer dans ce débat. Personne n'a le monopole de la jeunesse ni de la conception de l'avenir de la jeunesse.

Par ailleurs, l'opposition est d'accord pour que ce gymnase soit rénové.

Il faut être prudent dans les choix et il croit qu'il y a d'autres priorités avant celle-ci. Il y a des besoins en matière sociale, au niveau de l'OPHLM.

Il faut aider la jeunesse. Des espaces peuvent être utilisés dans le Centre Culturel et Sportif rénové.

Ce gymnase peut être utilisé à d'autres fins. Seule sa rénovation est prioritaire.

*Monsieur François HOLLANDE* croit qu'il est nécessaire de réhabiliter le lieu, de le reconsidérer quant à son utilisation. Il faudra en débattre le moment venu.

### **3- Vote des tarifs cantines scolaires pour l'année 2007-2008**

*Rapporteur : Dominique Grador*

Le service de restauration scolaire proposé aux élèves des écoles maternelles et primaires de la Ville de TULLE applique une tarification unique.

Une analyse des tarifications appliquées dans le Limousin sur des collectivités de même strate fait apparaître que la participation demandée aux familles tullistes est supérieure à la moyenne des politiques tarifaires appliquées dans ce domaine. Un débat dans le cadre de la caisse des écoles a permis de mieux identifier le souhait des familles sur une évolution de la politique

tarifaire appliquée aux restaurants scolaires. L'attente est une prise en compte des ressources des familles.

Un questionnaire remis à chaque famille (taux de retour : plus de 30 %) a permis d'évaluer les profils des familles afin de pouvoir proposer des simulations sur des tarifications différenciées.

Les tarifs proposés ci-dessous tiennent compte des ressources des familles tout en maîtrisant le coût supplémentaire pour la collectivité évalué à 15 000 euros par an environ.

Pour les familles à plus faibles revenus, une réduction de 15,5 % sera appliquée aux tarifs à taux plein.

**Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces tarifs.**

Il est proposé un deuxième projet de tarification qui s'appuie sur les tranches utilisées pour la facturation du chambon. Cela afin de faciliter le lourd traitement de ce dossier en utilisant la base familles constituée pour le centre de loisirs et la gestion de la sectorisation scolaire.

Dans cette proposition, la tranche supérieure est augmentée de 2% comme chaque année. Pour les autres tranches, les tarifs sont diminués avec une baisse maximum de 15,5% .

Tranches revenus (revenu mensuel net imposable)	< 1250	1251 à 1850	1851 à 2450	2451 à 3050	Sup 3050	Nbre repas annuels	Recettes actuelles
Nbre repas	36 650	20 700	25 300	17 250	16 100	115 000	293 250

AUTRE PROPOSITION	2,20	2,37	2,47	2,55	2,60	TOTAL RECETTES	PERTE RECETTES
Recette Simulation 2	80630	49059	62491	43987,5	41860	278 027	15 222

*APPROUVE à l'unanimité*

*Monsieur François HOLLANDE* dit que Dominique Grador a fait un travail en liaison avec les parents d'élèves et les enseignants qui ont pu signaler un certain nombre de problèmes. Une réflexion s'est engagée.

*Madame Dominique GRADOR* rappelle que lors du précédent Conseil municipal, il avait déjà été acté le principe de reconsidérer la tarification scolaire.

Une étude faite au niveau départemental montrait qu'à Tulle la tarification était légèrement supérieure à la moyenne départementale.

Il y avait par ailleurs des demandes exprimées dans le cadre de Conseils d'écoles ou dans les relations avec les parents d'élèves, en vue de l'adoption d'une tarification qui tienne compte des revenus des familles. Ce débat a été porté au sein de la Caisse des Ecoles.

Des simulations de coût ont été faites car la Ville souhaitait que les familles les plus modestes puissent voir baisser le coût leur revenant pour le repas de cantine mais que cela ne soit pas répercuté sur les autres familles.

Cela revenait à faire prendre en charge par la commune le surcoût généré par cette proposition.

Un accord a été trouvé par rapport à un surcoût de 15 000 € avec une tarification de 2,20 € pour les financeurs les plus bas contre 2,50 € actuellement.

La tarification la plus haute est portée à 2,60 % conformément à l'augmentation normale à laquelle procèdent les collectivités chaque année.

Il a été tenu compte de 5 tranches de financement qui sont utilisées dans le cadre de la tarification du Centre de Loisirs du Chambon afin que cela n'occasionne pas un surcoût de travail pour les services chargés d'assurer la facturation.

Elle est très satisfaite que dans un cadre qui demeure contraint (celui des capacités financières de la Ville) ait pu être offerte cette tarification sociale.

Elle pense qu'il était juste de le faire et elle remercie la municipalité d'avoir consenti à cet effort.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que ce que propose Dominique Grador existe dans d'autres collectivités.

A Tulle, il y avait un tarif unique qui pénalisait un certain nombre de familles.

Ce ne sont pas seulement les familles pauvres qui sont concernées mais aussi les familles moyennes ou modestes qui peuvent avoir plusieurs enfants et un seul financeur.

Il aurait été possible d'augmenter les tarifs des familles à plus haut revenu. Cela n'a pas été fait.

La Ville a préféré prendre en charge une partie de ce soutien aux familles.

C'est une étape en fonctionnement des moyens de la commune.

C'est aussi une façon de dire aux familles que la fréquentation des cantines favorise le bien être des enfants dans le cadre de leur scolarisation. Cela fatigue moins les enfants.

C'est une incitation à mettre les enfants à la cantine.

*Monsieur Christian PRADAYROL* trouve que le fait de moduler la tarification en fonction des finances est très bien mais dit qu'il ne faudrait pas aller jusqu'à la gratuité.

Il faut rester dans un cadre favorisant ceux qui ont les finances les plus modestes.

Sinon il trouve que cette démarche est très bien.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il n'est pas question de gratuité. Le premier tarif est de 2,20 €.

*Madame Dominique GRADOR* dit que ce tarif demeure sans doute encore trop élevé pour certaines familles.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que la gratuité existe dans certaines communes qui se sont précipitées en Seine Saint Denis et qui le regrettent.

Cela a généré des comportements malsains. Des réinscriptions ont eu lieu et pas seulement celles des familles devant en bénéficier.

Il considère qu'il est normal qu'il y ait une participation des familles car la préparation des repas a un coût. Il s'agit là de moduler la participation des familles en fonction des finances.

Il remercie Dominique Grador d'avoir initié cette politique.

## **- Rénovation des façades Place Berteaud - Présentation de l'étude réalisée par la SEMABL**

*Rapporteurs : Jean Combasteil - SEMABL*

Dans le cadre de la mission de conseil exercée auprès des particuliers pour la rénovation des façades dans le Centre Ancien et à l'occasion de la rénovation des places Berteaud et Gambetta, la Municipalité a demandé à la SEMABL (Délibération du 15 décembre 2006) de faire une étude de coloration pour tous les immeubles situés aux alentours.

45 bâtiments sont concernés.

L'ensemble des façades représente le fond de scène de cet espace cathédrale en mutation. Elles ne sont aujourd'hui pas valorisées malgré, pour certaines d'entre elles, leur grand intérêt architectural.

Cette réflexion a été menée en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'organisme de Conseil en architecture et en urbanisme du Conseil Général, le CAUE et le Service de l'Urbanisme de la Ville.

Elle s'est appuyée sur les éléments édictés dans la Zone de Protection du Patrimoine qui couvre tout le secteur du Centre Ancien et sur un travail effectué il y a maintenant quelques années par l'Ecole d'Avignon. Des prélèvements d'enduits anciens et leur reconstitution en reproduisant les couleurs et les techniques utilisées, notamment au moyen âge, ont été réalisés çà et là et une palette de couleurs a été mise en place et a servi de base à la réflexion.

Au-delà de l'harmonisation des différentes tonalités, c'est un diagnostic complet qui a été réalisé à la fois sur le plan architectural et sur le plan sanitaire. Une fiche par façade a ainsi été mise au point. Chaque fiche permet d'appréhender d'un seul coup d'œil les travaux nécessaires à l'embellissement de chaque immeuble dans la plus pure tradition tulliste.

Les façades ne requièrent pas forcément de restructurations. Seuls quelques immeubles nécessitent une réfection complète de l'enduit. Pour la plupart, une simple remise en peinture moyennant le respect de certains critères (rénovation des encadrements, reconstitution de fausses chaînes d'angle, respect de la typologie du bâtiment...) permettra de redonner un coup d'éclat durable et une vraie plus value à l'immeuble.

Les couleurs proposées ne sont pas exhaustives. Les desideratas de chaque propriétaire seront pris en compte au cas par cas et toute proposition sera étudiée avec attention.

L'intervention de la SEMABL permet, en outre, un accompagnement de tous les propriétaires en les aiguillant dans leurs démarches, notamment auprès des artisans.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que la SEMABL a réalisé une étude sur les façades de la Place Berteaud.

La municipalité est très attachée à cette affaire.

Il remercie Stéphanie GALTIER qui s'y est consacrée depuis plusieurs mois.

*Madame GALTIER* dit que cette étude a été réalisée à la demande de la commission façades de la Ville de Tulle en collaboration avec le SDPA et le CAUE de la Corrèze et le service Urbanisme de la Ville.

Cette étude a été réalisée dans le cadre de la mission de conseil qui est exercée par ses soins auprès des particuliers pour la rénovation des façades dans le centre ancien.

Elle rappelle qu'environ 150 façades ont été traitées depuis les 5 dernières années. A l'occasion de la rénovation des places Berteaud et Gambetta, la municipalité lui a demandé de faire une étude de coloration pour les immeubles situés aux alentours de ces deux places.

45 bâtiments sont concernés.

Elle précise qu'au-delà de l'harmonisation des différentes localités, c'est un diagnostic complet qui a été réalisé sur le plan architectural.

Une fiche a été réalisée par façade.

Le périmètre concerné part des quais et englobe toutes les façades visibles depuis la place Berteaud et la place Gambetta.

Pour chaque façade, il a été apprécié tous les travaux qui devaient être réalisés.

Ces immeubles ont des caractéristiques architecturales très particulières et chaque façade a fait l'objet d'une attention particulière par rapport à la ZPPAUP.

Toutes les époques sont représentées.

Chaque rénovation a fait l'objet d'une étude particulière en fonction des époques représentées.

Les différentes caractéristiques architecturales étudiées ont été les façades. Elles sont généralement maçonnées ou en pans de bois et généralement destinées à être enduites à Tulle.

Les baies et menuiseries sont aussi des ensembles architecturaux très importants dans la mesure où de leur traitement dépend la qualité de la rénovation de l'immeuble.

Les balcons font l'objet d'une attention particulière. Ils doivent être rénovés dans la mesure où ils sont des éléments identitaires propres à Tulle. Il en va de même des lucarnes.

Ces diverses caractéristiques ont été reprises dans chaque friche.

Les couleurs proposées ne sont pas imposées aux propriétaires. La volonté est de les orienter au mieux.

Il n'y a pas de gros travaux à réaliser sur l'ensemble des façades.

Il ne va pas être demandé de gros efforts de réhabilitation totale des immeubles.

Sur l'immeuble de la Mie Câline, la Semabl est en contact avec l'Agence Pradier qui est syndic de copropriété et qui œuvre pour que l'immeuble soit rénové.

Il y a quelques blocages mais cela devrait aboutir. L'immeuble d'à côté a déjà été rénové.

L'immeuble de Madame TIVIER va être réhabilité très rapidement, le permis est déposé.

La réhabilitation de 3 ou 4 immeubles va inciter les démarches.

Un immeuble sis place Clément Simon et celui de Monsieur SOUSTRE vont être réhabilités.

Plusieurs contacts ont été établis.

*Monsieur François HOLLANDE* remercie pour ce travail de recherche.

Chaque immeuble a sa spécificité, son histoire. La même couleur ne peut pas être utilisée pour tous les immeubles.

Il y a déjà plusieurs siècles, les immeubles étaient colorés.

Madame GALTIER répond par l'affirmative.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il faut convaincre les propriétaires d'engager des travaux.

Dans certains immeubles, des propriétaires peuvent bloquer les travaux.

*Madame GALTIER* dit qu'au niveau de l'immeuble du Café du Commerce, des contacts ont été pris.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il y a des priorités sur les 3 ou 4 immeubles sis devant la Cathédrale.

*Madame GALTIER* dit que pour l'immeuble sis 9, Place Clément Simon vont être reprises les couleurs existantes à l'origine.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il faut expliquer qu'il ne coûte pas forcément plus cher de faire beau que de faire un simple enduit ou une peinture.

*Madame GALTIER* dit que certains immeubles nécessitent que l'endroit soit refait.

Les gens se plaignent de l'existence de plafonds de subventions.

Elle dit que pour une rénovation enduit complet, il faut compter 120 €/m<sup>2</sup> de surface rénovée.

Pour un badigeon de finition, quand l'enduit est bon et s'il faut simplement mettre un enduit à la chaux, il faut compter 70 €/m<sup>2</sup>.

Pour un simple nettoyage de la façade, il faut compter entre 30 € et 40 €.

Les plafonds de subventions sont de 70 €/m<sup>2</sup>.

En règle générale les plafonds ne sont pas atteints et les propriétaires arrivent à percevoir 50 % du montant hors taxes des travaux.

Cela est très avantageux et très générateur.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que l'intérêt de cet exposé est d'encourager les rénovations de façades, de montrer que les taux de subventions sont élevés et enfin de montrer qu'il y a un appui technique avec la Semabl qui permet à toute copropriété de se mettre en rapport avec elle pour lui faciliter la tâche.

Il remercie Madame GALTIER pour son exposé.

*Départ de Monsieur Laval à 22 H00.*

**4- a- Examen de la gestion de la Ville de Tulle - Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes**

Le président de la Chambre Régionale des Comptes a transmis un rapport d'observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune (à compter de l'exercice 2002).

L'article L. 241.11 du Code des juridictions financières prévoyant que le texte des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes soit communiqué par le Maire à l'assemblée délibérante, vous trouverez ci-joint ce document.

*Rapport communiqué au Conseil municipal*

*Monsieur Michel BREUILH* dit qu'il est obligatoire de présenter le rapport de la Chambre Régionale des Comptes au Conseil municipal.

La Chambre Régionale des Comptes a effectué un travail à compter du deuxième semestre 2007 qui a fait l'objet d'un premier examen le 23 Janvier 2007.

C'est un examen des comptes de la Ville à compter de l'exercice 2001 qui a abouti à un rapport provisoire le 9 Février 2007 qui avait amené la Ville à faire des observations sous 2 mois.

Elles ont été faites le 23 Mars 2007 ce qui a conduit à un rapport définitif qui a été communiqué par approbation de la Chambre dans sa séance du 26 Avril 2007.

Le rapport de la Chambre est un rapport qui est exhaustif.

Il est moins exhaustif que le rapport provisoire.

La Chambre Régionale des Comptes a regardé dans le détail les opérations de comptabilité.

Le rapport comprend une rapide présentation du contexte, contexte marqué par les transformations au niveau du site de la Manufacture ; des aménagements urbains réalisés sur la Ville et la conversion du site de BW.

Il y a un point sur la situation du budget principal.

Il y a ensuite l'examen des facteurs de risques externes au budget principal.

Il y a enfin un examen minutieux sur des demandes de régularisations qui se sont multipliées depuis plusieurs années et qui se font à travers un travail quotidien.

Cela a conduit à de grosses écritures de régularisation.

L'essentiel est la situation au niveau de l'équilibre des comptes du budget principal, la situation financière telle qu'elle est présentée par la Chambre Régionale des Comptes et les facteurs à risque exogènes de ce budget principal représentés par les budgets annexes.

Sur la situation du budget principal, il est rappelé que la situation budgétaire est contrainte avec des situations tendues sur l'autofinancement.

La Chambre Régionale des Comptes note, au niveau de la masse salariale, que la Collectivité s'est attachée à limiter à 2 % environ le rythme annuel de l'augmentation des charges de personnel.

Un effort a été souligné dans un secteur qui est essentiel, qui représente 50 % de la totalité des dépenses de fonctionnement.

Vient ensuite l'examen de la capacité d'autofinancement avec une situation tendue mais il est mentionné que cette capacité d'autofinancement a intégré l'épuration du compte de la CIT.

Au niveau de la fiscalité, la Chambre Régionale des Comptes souligne que la pression fiscale reste significative sur Tulle. Le potentiel fiscal en 2005 est de 1,36 %. Les taux sont demeurés inchangés depuis 2002. La Chambre le souligne.

Des perspectives sont rappelées.

Cette situation qui est la situation habituelle, la situation tendue sur les budgets de fonctionnement intègre cependant une démarche volontariste de la Ville pour créer de l'assiette

fiscale supplémentaire. Cela se traduit par une action forte sur l'aspect politique urbaine, politique du logement.

Cela joue sur le moyen terme et permet d'offrir un certain nombre de perspectives pour ne pas s'arrêter à une situation financière tendue au niveau du fonctionnement, il faut, demain, pour dégager des marges de manœuvre supplémentaires, développer l'assiette fiscale, ce qui est tout l'enjeu de ce qui a été fait au niveau de l'action municipale notamment par des dépenses d'équipement qui ont été sans commune mesure avec celles observées par le passé puisque le ratio « dépense d'investissement par habitant » a été doublé avec les mêmes ratios par rapport à la période antérieure tout en ayant un taux de dépenses d'équipement double et offrant des perspectives intéressantes pour les années futures au niveau de l'assiette fiscale.

Le chapitre lié à l'examen des risques financiers extérieurs fait apparaître un compte créditeur qui correspondrait à un prêt fait auprès de Véolia mais dont la Ville n'a aucune trace.

Il n'est pas possible d'établir des titres de recettes alors que la Ville n'est pas certaine de la créance.

Le budget des affaires économiques fait apparaître un effort des désendettement qui est souligné dans la mesure où toutes les cessions immobilières amènent à rembourser des emprunts et permettent pour la première fois en 2007 de ne pas avoir une participation de la Ville.

Il y a ensuite l'effort souligné sur l'OPHLM avec une situation qui est bien meilleure par rapport au plan de redressement que celle qui était connue en 2000. La liquidation de la SEM CIT qui a coûté 1 500 000 € à la Ville, somme entièrement financée en 2002.

Il y a un examen des liens entre le budget Ville et le budget de l'Intercommunalité avec notamment les transferts à la Perception de taxes professionnelles par la Communauté de Communes.

Il y a une interrogation sur l'intercommunalité en matière de transport. Sur ce point il doit y avoir des discussions entre l'ensemble des communes membres de la Communauté.

Dans ce domaine, il est aussi fait état de la signature d'une convention avec la Commune de Laguenne pour obtenir un apport financier dans la mesure où la convention qui existait n'a plus cours alors que la desserte de Laguenne a continué.

Un contact sera pris avec la Commune de Laguenne.

Ce qui ressort du rapport, c'est la complexité d'opérations mises en œuvre par la Ville par rapport au programme d'aménagement urbain notamment des procédures types CPA qui nécessitent un certain nombre de relations complexes entre la Ville, la Trésorerie Principale, divers services ...

La Chambre Régionale des Comptes souligne la nécessité d'un suivi régulier qui doit être fait dès lors que les procédures à engager ont des impacts financiers forts.

Au niveau du budget principal on retrouve les tendances connues.

Au niveau des risques extérieurs au budget principal, il n'y a pas de problèmes particuliers pointés par la Chambre Régionale des Comptes.

Il faut avoir les meilleures liaisons entre la Perception et les services financiers de la Ville pour assurer le suivi nécessité par de très nombreuses régularisations demandées par le Trésor Public.

Il salue le rôle des derniers percepteurs notamment Monsieur MENARD avec lequel la Ville a fait un très gros travail et Monsieur NADIR qui est décédé récemment et avec lequel la Ville avait aussi d'excellents rapports.

Le travail de « toilettage » réalisé, au niveau de la Perception, fait que ces régularisations remontent à plus de dix sont actuellement en cours et amènent à avoir un relationnel très minutieux entre les services de la Ville et ceux de la Perception.

*Monsieur Jean-Paul DUSSOURD* dit que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes confirme des observations maintes fois évoquées lors des débats budgétaires. Il ne reprendra que deux points.

Malgré une réduction de 5,4 % de l'encours de la dette entre 2002 et 2005, la Chambre Régionale des Comptes constate que le niveau de la dette au 31 Décembre 2005 rapporté à la population est néanmoins supérieur de 68,5 % à la moyenne nationale des communes de même strate. Cela est très inquiétant.

La Chambre Régionale des Comptes fait un constat peu encourageant sur la fiscalité locale qui se caractérise par une faible dynamique des bases, une pression fiscale forte et des marges de manœuvre limitées.

L'évolution de la structure fiscale est liée aux programmes immobiliers qui sont difficilement mesurables et aux aléas de la démographie.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que la Ville est endettée.

Il faut désendetter la Ville ce qui suppose d'avoir des recettes fiscales plus dynamiques et moins de dépenses.

Cela montre la contrainte qui pèse sur la Ville.

La Chambre Régionale des Comptes a permis d'avoir des tableaux de bord, des clarifications, des suivis d'opérations sur lesquels il faudra travailler sur les prochaines années.

*APPROUVE par 24 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions*

**b- Approbation de conventions relatives à l'optimisation des bases fiscales de la Ville liant la commune et la Société ECOFINANCE**

**1- Approbation d'une convention d'assistance à la fiscalité directe locale.**

La Ville souhaite optimiser les taxes foncières perçues sur les même bases que la taxe professionnelle afin de déceler les éventuelles erreurs d'imposition et de les signaler à l'administration fiscale.

Elle a, dans ce cadre, sollicité la Société ECOFINANCE.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**- d'approuver la convention afférente à cette prestation à intervenir entre la commune et le consultant.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document ainsi que tous ceux s'y rapportant.**

Il est précisé que la rémunération du consultant sera déterminée sur les rectifications des bases d'imposition des taxes foncières induites par les réclamations qui seront formulées auprès de l'Administration fiscale.

*APPROUVE par 24 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions*

**2- Approbation d'une convention relative à la revalorisation des bases d'imposition ménages.**

La fiscalité locale représente une ressource essentielle pour la commune.

La réglementation en matière fiscale évoluant régulièrement nécessite un suivi de la fiscalité qui suppose des connaissances spécifiques. Cette maîtrise de la fiscalité est indispensable pour évaluer les impacts des réformes à venir sur la structure de la fiscalité locale et les équilibres budgétaires des collectivités.

Des outils techniques permettent de procéder à ces études.

La collectivité ne disposant pas de ces derniers, elle souhaite recourir aux services d'un consultant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver à cette fin une convention liant la Ville et la Société ECOFINANCE et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer.

**Il est précisé que cette convention a pour objectif de fournir à la Ville une assistance afin d'optimiser l'assiette des taxes ménages visant à :**

**- une meilleure connaissance de la réalité et de la répartition des bases de la fiscalité locale**

**- rétablir l'équité des contribuables face à l'impôt par la correction des anomalies d'assiette.**

**Cette mission fera l'objet d'une rémunération à hauteur de 35% HT des nouvelles ressources obtenues.**

*Monsieur Michel BREUILH* dit que ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes mentionne une optimisation au niveau des bases d'imposition locale.

Dans ce cadre, il est proposé de passer des conventions avec ECOFINANCES qui est une entreprise spécialisée travaillant dans de nombreuses villes, sur deux points particuliers :

- ▶ l'optimisation des taxes foncières qui sont perçues sur la même base que les taxes professionnelles
- ▶ l'optimisation sur les bases au niveau des impôts ménage.

C'est un examen par un cabinet consultant spécialisé qui permet de regarder les bases d'imposition. Un produit est attendu. Ce produit peut être obtenu par l'augmentation des taux mais aussi par l'évolution de la base.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il n'y a rien à perdre puisque toute augmentation de la base est un profit pour la commune.

L'étude ne coûte rien.

*Monsieur Jean-Pierre ROSSIN* dit que les services de l'Etat gèrent ces impositions. Il ne voit pas en quoi il y a lieu de se superposer à ces services.

*Monsieur Michel BREUILH* dit que l'assiette imposable est basée sur les déclarations. Des fiches sont faites au niveau des impôts. Ensuite, il y a en plus une évolution large de la réglementation fiscale qui change beaucoup et nécessite le recours à des spécialistes pour une optimisation des bases et voir s'il y a des discordances.

S'il n'y a pas de discordances, il n'y a pas de suite. S'il y a des discordances, il faut qu'elles soient avalidées par une discussion avec le service des impôts.

Cela permet éventuellement d'avoir un rôle supplémentaire qui génère des recettes.

*Monsieur Jean-Pierre ROSSIN* ne pense pas qu'il s'agisse de déclaratif. Le contribuable est censé être vérifié par les Impôts de la manière la plus traditionnelle qui soit. Il fait une déclaration et le service du cadastre est à même de contrôler que ce qu'il a déclaré est correct.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* fait état de la suppression des postes annoncés dans ces services.

Il est parfois constaté que des situations ne sont pas normales, pas justes.

Cela ne met pas en cause le travail des fonctionnaires des services fiscaux mais il n'y a pas maintenant suffisamment de personnel dans ces services pour qu'il soit procédé à cette analyse.

Il est normal que la collectivité s'intéresse à la réalité : la consistance de ses bases fiscales. Quand un permis est déposé, les services fiscaux évaluent la valeur locative qui servira de base d'imposition.

Tous les autres locaux dont la valeur locative a été évaluée au début des années 70 n'ont subi que l'actualisation mécanique votée par les lois de finances chaque année mais il n'a jamais été vérifié s'il y avait eu des changements par rapport à ce qui avait été déclaré à l'époque.

Cela fait que dans certains quartiers il peut y avoir deux immeubles côte à côte : le premier ancien avec un certain confort et le second plus récent et moins confortable. Il se trouve que c'est le second qui paiera plus car il a été effectivement contrôlé avec le permis de construire.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il s'agit d'un problème d'évaluation contradictoire des bases.

Si, sans jeter le discrédit sur les fonctionnaires qui ne sont pas en cause, il est possible de retrouver des bases qui aujourd'hui ne seraient pas considérées comme telles, cela fera à la Ville, grâce à l'application des taux, des recettes supplémentaires.

Si cet organisme ne trouve rien, il n'y aura pas de recettes supplémentaires. Cette démarche se fait dans toutes les collectivités et permet d'avoir l'espoir de quelques financements nouveaux.

## **5- OPHLM**

### **- Bilan d'activités pour l'année 2006**

*Rapporteurs : Jacques Marthon - Jean Paul Deveix*

Signataire d'un plan de redressement en septembre 2000 avec l'Etat, la Ville de Tulle, la Région Limousin, Le Conseil Général et la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (C.G.L.L.S), l'Office Public Municipal d'HLM de la Ville de Tulle a conclu un avenant audit plan en avril 2005, pour actualiser et adapter les objectifs en prenant en compte les événements majeurs intervenus entre 2000 et 2004.

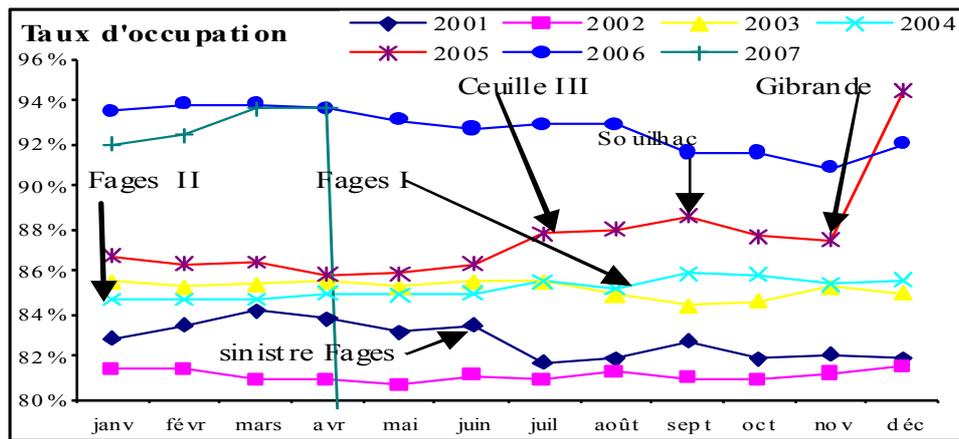
Le rapport d'étape 2006, permet de mesurer les progrès réalisés dans les différents axes d'observation fixés.

#### **1. L'OCCUPATION DU PATRIMOINE :**

Après la réalisation du programme de démolition (170 logements), le taux d'occupation du patrimoine est en très net progrès. Initialement de 82,9 %, le taux d'occupation était de 92 % à fin 2006, il est aujourd'hui de 93,7 % sur cette période. Le patrimoine est passé de 1 111 logements à 1 004 logements, en passant par un maximum de 1 137 après l'achat du RODAREL, et par un minimum de 981 du fait des démolitions réalisées.

En 2006, 72 logements sont restés vacants sachant que 18 trouvent leurs origines dans les chantiers de réhabilitation, et 20 autres sur le seul site de la PIECE VERDIER eu égard à la conception de cette résidence, et l'ampleur des travaux de rénovation de ces 20 logements dégradés. C'est donc l'équivalent de 34 logements qui restent vacants du fait du taux de rotation,

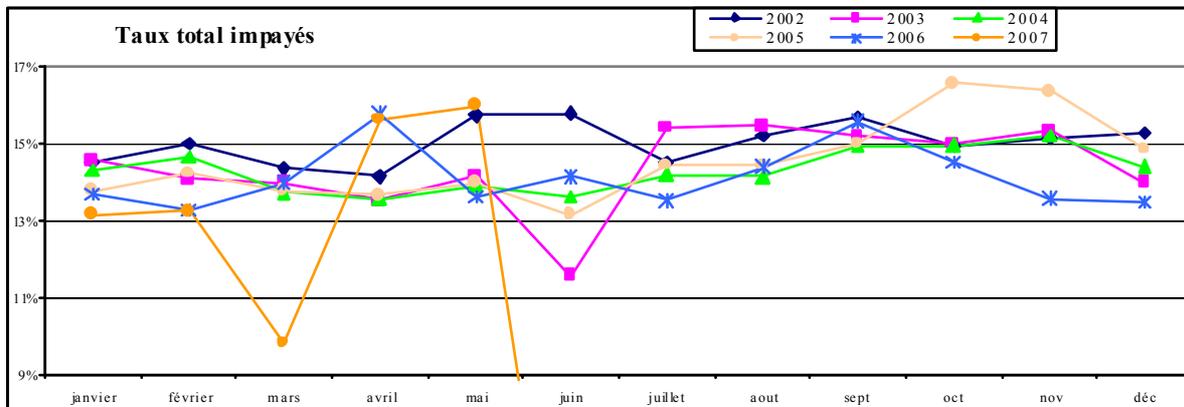
lequel s'élève à 14 %. La durée d'immobilisation d'un logement reste élevée (29 jours), du fait de l'importance des travaux d'embellissement à réaliser lors du changement de locataires.



## 2. LES IMPAYES :

Le taux des impayés stable depuis plusieurs années se dégrade en 2006 sous l'effet des difficultés financières des familles. L'action de l'Office se traduit dans les chiffres, par une amélioration constante des impayés sur exercice antérieur, et le maintien du taux des impayés récents.

Le coût final de l'impayé progresse significativement du fait notamment de décisions en matière d'abandon de créances décidé par la justice lors des plans de redressement personnel.



## 3. LES REHABILITATIONS :

Le programme de réhabilitation est mis en œuvre conformément aux prévisions du plan de redressement. Il est réalisé à fin 2006 à hauteur de 82 % au niveau des logements financés, et à hauteur de 52 % pour les logements livrés. Les travaux réalisés à ce titre s'élèvent à plus de 6 millions d'euros. Les travaux engagés portent quant à eux sur 8,5 millions d'euros.

A côté du plan de redressement, l'Office a engagé d'autres travaux à hauteur de 5,2 millions d'euros dont 2,3 millions d'euros sont déjà livrés.

Il convient d'y ajouter 0,5 millions d'euros chaque année au titre de la maintenance du patrimoine. Il faut noter que l'Office a pu réaliser des travaux d'entretien des cages d'escalier en 2005 et 2006 sur certains de ces immeubles (Tour de Souilhac – Roussolles – Monoprix).

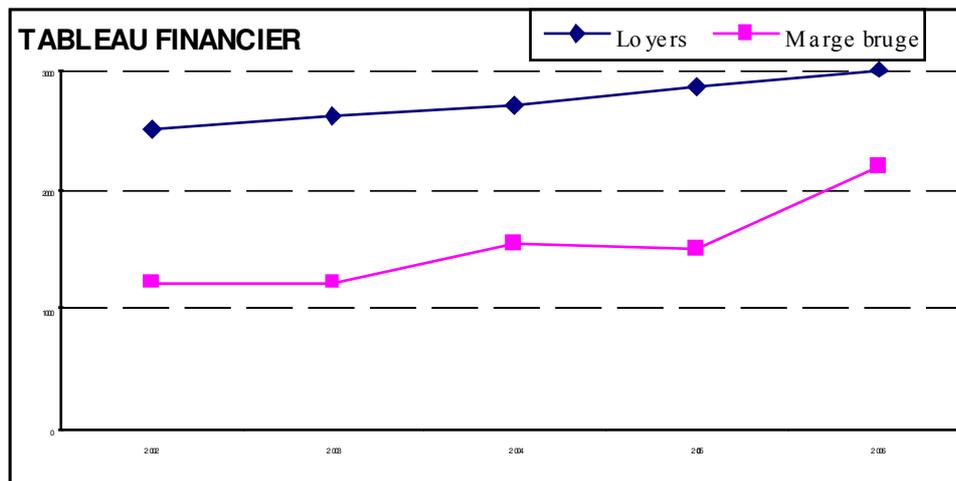
#### 4. SITUATION FINANCIERE :

La marge brute s'améliore sous l'effet de la progression des loyers quittancés, et les effets de la réforme des amortissements. La bonne maîtrise des travaux de maintenance permet une amélioration de la valeur ajoutée. Ainsi, le résultat d'exploitation est pour la première fois positif depuis 2002, ce qui permet d'obtenir un résultat comptable positif de 24 milliers d'euros.

Considérant les subventions d'exploitation de la Ville de TULLE et de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social, la situation financière réelle reste donc précaire et à consolider.

L'amélioration permanente de la marge brute au cours des cinq derniers exercices, montre que l'Office est sur la bonne voie et que le programme de réhabilitation commence à porter ses fruits.

Néanmoins le maintien des aides jusqu'à la fin du plan est nécessaire, même si celles-ci se réduisent progressivement pour disparaître en 2009 ; c'est-à-dire au terme du plan.



*Madame Annie MARTINIE* dit que le dossier aurait dû être remis avant la séance. Trop de dossiers sont remis en séance.

*Monsieur Jacques MARTHON* dit qu'il n'y a pas de vote sur ce dossier. Il s'agit d'une information.

L'OPHLM est en plan de redressement. Un avenant à ce plan a été signé en 2005 pour actualiser et adapter au mieux les objectifs tenant compte de l'évolution de l'Office et d'évènements majeurs intervenus depuis 2000. Les trois points principaux sont l'occupation du patrimoine, les impayés et les réhabilitations. La situation financière est la conséquence du traitement positif des 3 premiers.

En ce qui concerne l'occupation du patrimoine, le taux d'occupation est en augmentation. Il est le fruit de déconstructions prévues telles que les Fages, la Gibrande auxquelles se sont rajoutées les déconstructions partielles des Fages et de Cueille III. Cela fait passer le parc de 1 111 logements à 981 logements.

Il convient cependant d'y ajouter le rachat du Rodarel, le rachat d'une maison pour une famille logée à la Gibrande ainsi que le rachat de logements de plusieurs copropriétaires sans oublier le rachat du foyer du Fournivoulet ce qui porte le parc de l'Office à 1 004 logements auxquels il conviendra de rajouter en fin d'année 2007 les neuf logements en cours de construction aux Fages : les Villas Marie Laurent.

Durant l'année 2006, il a fallu faire face au départ du CROUS des Fages, au départ des personnes âgées du foyer logement de Souilhac.

S'il a été possible de faire une opération tiroir avec ces deux départs, ce n'est pas sans la mobilisation du personnel de l'Office ainsi que d'entreprises ayant répondu présentes pour les réhabilitations pendant la période des vacances. La réhabilitation du foyer pour les étudiants est en cours de finition pour l'intérieur du bâtiment.

Il va être procédé pendant les vacances au changement de la façade de ce bâtiment.

Va ensuite être remis en peinture le reste du bâtiment.

Parallèlement, il a fallu résoudre le devenir des deux bâtiments des Fages libérés par le CROUS.

La réactivité du personnel de l'Office a permis de trouver une solution en signant une convention de location avec l'Ecole de gendarmerie.

Aujourd'hui ces deux bâtiments ont été réhabilités et sont loués en intégralité.

Ces deux opérations de réhabilitation (Fages, Foyer Logement de Souilhac) ont été réalisées uniquement avec l'aide de la Ville pour le traitement de la façade du foyer de Souilhac.

Le taux des impayés n'est pas catastrophique.

Des abandons de créances suite à des décisions de justice lors de plans de redressement personnels ont eu lieu. Ce sont les finances de l'Office qui les paient.

Cela amène à constater un coût des impayés pour 2006 de l'ordre de 1,6 %.

Il est à noter que ce même coût en 2005 était de l'ordre de 1 % seulement.

Cette situation regrettable est due aux difficultés financières des ménages.

Les réhabilitations constituent le point le plus important du plan de redressement voire même de l'avenant.

En réhabilitant les immeubles, ils deviennent plus attractifs et cela permet d'améliorer le taux de location et de justifier un rapport qualité prix plus juste.

82 % du plan de réhabilitation sont aujourd'hui financés.

52 % des logements sont terminés et loués.

Le coût du réalisé est de 6 000 000 € et celui de l'encours de 2 500 000 €.

Parallèlement à ces travaux, l'Office a engagé pour 5 200 000 € de travaux. Il s'agit des opérations « mieux vivre ensemble » de Cueille III, de la Pièce Verdier, de Sainte-Claire, du rachat d'une maison pour un ménage de la Gibrande, du rachat d'appartements, des opérations des Fages et du Foyer de Souilhac.

Pour les opérations commencées en 2006 et en cours de finition, il y a les immeubles sis 78, rue de la Barrière, Vieille Préfecture, la Botte, Cueille III, Portes Chanac, Cueille I et II.

A cela, il est bon de rajouter des opérations dont le financement a été obtenu en 2006 et dont les travaux vont commencer en 2007 : le Cloutiéroux A et B, de la 1<sup>ère</sup> tranche de réhabilitation de travaux de la Praderie ainsi que le PLR de Virevialle.

Le résultat d'exploitation est supérieur cependant doivent être prises en compte les aides de la CGLLS et de la Ville de Tulle.

Ce résultat est le fruit du travail des personnels de l'Office et de son directeur, Gilbert PINARDON.

C'est également le résultat des engagements pris par les administrateurs.

C'est aussi le résultat des travaux de la commission « Mieux Vivre Ensemble » dont la présidente est Corinne Verlhac qui ne plaint pas sa peine. Les administrateurs l'aident du mieux qu'ils peuvent avec l'appui du CCAS en la personne d'Emilie Leriche.

La réussite du plan est une chose.

La tranquillité des locataires et la jouissance paisible des locataires en est une autre.

Aujourd'hui c'est un des soucis majeurs de l'Office.

*Monsieur François HOLLANDE* demande des précisions sur les opérations « Mieux Vivre Ensemble ».

*Monsieur Jacques MARTHON* dit qu'il a paru souhaitable à l'Office de créer une commission « Mieux Vivre Ensemble » regroupant tous les intervenants (police, justice, services sociaux départementaux, municipaux, les services préfectoraux, les services éducatifs, ...) qui traitent de la problématique de la famille.

En interne, l'Office essayait d'étudier le dossier, d'aller rencontrer les gens sur le terrain afin de regarder quelle était la nature du problème. Une fois que celui-ci avait été validé, soit l'Office pouvait le régler, soit il ne le pouvait pas. Dans ce dernier cas il convoquait ses partenaires.

L'Office gardait tous les problèmes financiers car l'objectif n'était pas de faire traiter les problèmes d'impayés par des structures autres que l'Office.

Cette commission s'est réunie 2 fois. Il le déplore. Certaines personnes, sous couvert du secret professionnel, obligeaient à parler d'une famille X, habitant un immeuble Y, pour un problème dont la solution était W.

Après deux réunions et des constats identiques, il a été décidé de procéder différemment. D'une part l'Office est allé voir séparément les services, la Police, les services sociaux, le Procureur de la République, les services préfectoraux.

Cela a généré une perte de temps et surtout une perte en efficacité car au départ le plus grand problème est un problème d'éducation.

Il y a 20 ans, les locataires connaissaient le montant de leur loyer. Aujourd'hui ce n'est plus le cas. Ils donnent souvent le montant résiduel après versement de l'allocation logement.

Ces gens ont souvent moins de respect pour le logement qui leur coûte 20 ou 30 € que pour une paire de chaussures qui leur a coûté 70 € ou une télévision ou une voiture.

Il y a une éducation à refaire au niveau du logement.

Il faut faire une sensibilisation des familles au niveau du logement.

Au niveau des conflits, l'Office se heurte à ces problèmes là.

Si le logement n'est pas respecté, le voisin n'est pas respecté, l'immeuble n'est plus respecté.

Il espère qu'avec la commission « Mieux Vivre Ensemble », ils sont parvenus à remettre en contact des familles.

Il en va de même avec les réhabilitations. Le fait de donner un cadre de vie plus agréable aux locataires au sein de leur immeuble et dès son approche, cela génère un changement de comportement de certaines familles.

Il faut avoir une approche nouvelle en matière sociale. Tous les services doivent tenir le même langage.

*Madame Dominique GRADOR* demande s'il est possible d'évaluer la mixité sociale dans les logements de l'Office et quelle est son évolution.

Combien de familles sont aidées ?

*Monsieur Jean-Paul DEVEIX* dit que 62 % des familles qui habitent sur le parc sont des familles monoparentales.

Cela représente pour l'Office des enjeux de conception, d'achat des logements.

En terme de ressources, environ 70 % des ménages sont en dessous de 60 % des plafonds de ressources donc perçoivent l'APL.

24 % des ménages ont des ressources comprises entre 60 % et 100 % des plafonds de ressources. L'Office joue bien son rôle d'accueil et de logement de ces familles.

*Monsieur Jacques MARTHON* dit qu'au-delà de cette mixité financière, il serait intéressant d'arriver à une mixité avec 1/3 (pas plus) de familles qui ne pourront pas sortir du contexte de l'habitat social ; 1/3 de familles migrant au rythme des familles ; 1/3 de jeunes ménages pouvant se constituer un capital pour pouvoir ensuite accéder à la propriété.

C'est cette mixité qu'il faut développer.

*Monsieur François HOLLANDE* demande la date à laquelle les maisons des Fages pourront être occupées.

*Monsieur Jean-Paul DEVEIX* dit que ces maisons devraient être toutes occupées en fin d'année.

Une première commission d'attribution devrait se réunir la semaine prochaine.

Les maisons vont être affectées.

Il faut que l'Office poursuive cette démarche, trouve d'autres espaces pour pouvoir proposer de tels logements.

*Monsieur Jacques MARTHON* dit qu'il y a aujourd'hui une forte demande de familles qui veulent vivre en pavillons plutôt qu'en immeuble.

Il faut que la Ville aide à trouver des terrains pour développer ce type de construction en accession à la propriété, du logement social.

Il faut aussi développer, puisque les statuts le permettent, des logements pour loger des locataires autrement qu'avec des prêts sociaux.

C'est le développement de l'OPHLM souhaité.

*Madame Annie MARTINIE* demande combien de demandes sont examinées par chaque commission.

*Monsieur Jean-Paul DEVEIX* dit qu'environ 70 à 80 sont examinés.

Certains sont recevables, d'autres pas. 10 à 15 logements sont affectés à chaque commission.

Pour chaque logement, il y a une liste de 3 à 4 familles retenues.

Sur l'année, environ 140 logements sont attribués.

*Madame Annie MARTINIE* demande si beaucoup de familles ne trouvent pas à se loger.

*Monsieur Jean-Paul DEVEIX* dit que les dossiers des mêmes familles sont instruits par plusieurs commissions.

Des familles attendent longtemps un logement.

Au bout de quelques mois, l'Office arrive à loger toutes les familles.

*Madame Annie MARTINIE* demande quels sont les types de logement demandés.

*Monsieur Jean-Paul DEVEIX* dit que les T3 sont très demandés.

Pour certaines familles, il n'est pas possible de proposer un T4, car le coût du loyer les met en difficulté.

*Madame Annie MARTINIE* demande comment vont être attribuées les maisons des Fages.

*Monsieur Jean-Paul DEVEIX* dit que beaucoup de critères sont pris en compte : des critères économiques, le montant du loyer des T3 s'élève à 450 €, celui des T4 à environ 500 €. Ce qui est cher. Donc les familles ne devront pas être en difficulté.

Cela est fait aussi pour accueillir des familles avec des enfants.

Un logement est spécialement conçu pour accueillir des personnes handicapées.

*Monsieur Christian PRADAYROL* dit que la situation financière s'améliore mais l'impayé antérieur n'est pas encore passé en intégralité en provision.

Il demande s'il ne faut pas encore déconstruire du collectif pour s'orienter plutôt vers du pavillonnaire.

Pour les années à venir, la stratégie ne serait-elle pas de continuer à déconstruire tout en réhabilitant certains immeubles mais de s'orienter plus vers des pavillons puisque c'est là qu'il y a un marché beaucoup plus conséquent.

*Monsieur Jean-Paul DEVEIX* dit qu'il faut effectivement adapter le patrimoine à la demande.

Lorsque certains espaces ne pourront plus être loués car les familles ne voudront pas y aller, il faudra se poser la question.

Il pense à l'espace Pièce Verdier où ont été mobilisées des actions pour rénover, réhabiliter.

Ce sera peut-être une des prochaines opérations.

Il faudra pouvoir proposer des maisons avec de petits espaces verts.

Il dit que l'Office c'est plus de 40 immeubles répartis sur la Ville avec du grand collectif et de petits espaces collectifs. La force du patrimoine de l'Office réside dans cette diversité.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il reste peu de bâtiments à déconstruire.

Ce qu'il faut, c'est trouver de nouveaux espaces pour construire que ce soit pour un lotissement social ou privé.

La Ville fait ce qu'elle peut pour convaincre les propriétaires de libérer des espaces.

Pour une opération privée, il faut qu'il y ait une densité sérieuse pour que la rentabilité soit atteinte et pour l'OPHLM, il en va de même.

Le coût du terrain a en plus augmenté à Tulle.

*Monsieur Jacques MARTHON* dit qu'au-delà de la déconstruction, il y a possibilité de vendre des cages d'escaliers d'un immeuble de façon à pouvoir vendre un patrimoine et de se donner les moyens financiers de faire d'autres opérations.

Aujourd'hui, il y a de la demande en logements, un partenaire qui voudrait 30 à 40 maisons individuelles. Il privilégie l'OPHLM car il est possible de monter un projet en commun en partant d'un loyer plafond à l'arrivée.

La Ville peut être un partenaire privilégié mais il faut absolument trouver des terrains.

S'il n'est pas possible de trouver des terrains sur Tulle, il faudra voir avec la Communauté de Communes. Tous les Offices ont un rayon d'action régional ainsi que sur les départements limitrophe.

Il faudra regarder sur les communes périphériques de Tulle.

**- Approbation d'une convention financière liant la Ville et l'OPHLM pour poursuivre sur trois ans l'aide à la structure**

*Rapporteur : Michel Breuilh*

La Ville de Tulle accompagne l'OPHLM de Tulle dans le cadre du plan de redressement signé en 2000.

Ce protocole a fait l'objet d'un avenant en 2005 pour le versement d'une subvention d'exploitation destinée à faciliter les travaux d'entretien dans les logements.

Le versement de cette subvention devait s'arrêter au terme de l'exercice 2006.

Compte tenu de l'évolution positive de la situation de l'office et de la réhabilitation des immeubles conforme aux prévisions du plan de restructuration du patrimoine, les parties ont convenu de poursuivre leur partenariat sur 3 années supplémentaires afin de permettre à l'Office des rénovations lourdes sur les logements vacants.

Ainsi la Ville de Tulle versera une subvention à hauteur de 150 000 € en 2007, 100 000 € en en 2008 et 50 000 € en 2009 afin d'aider l'Office à réaliser cette investissement.

Par ailleurs, la Ville versera à l'Office une subvention à hauteur de 37 235 € au titre de sa participation aux travaux de rénovation de façades des immeubles Cueille 1 et 2.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente à intervenir entre la Ville et l'OPHLM et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**- Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse - Bilan d'activités pour l'année 2006**

*Rapporteurs : Pierre Diederichs - Jean Pierre Charbonnel*

*Monsieur Pierre DIEDERICHS* dit que l'Ecole de Musique est désormais dénommée « Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse de Tulle ». Il s'agit d'un nouveau terme adopté par le Ministère de la Culture.

Cette année scolaire qui se termine était une année importante compte tenu des difficultés rencontrées notamment l'an dernier.

Il y avait un triple enjeu :

- il s'agissait de redynamiser l'équipement pédagogique, de redonner une motivation aux enseignants, de travailler sur une meilleure concertation au sein de cet équipement et en particulier de faire travailler les divers conseils pédagogiques au sein de l'école de musique.

- il s'agissait de participer à la mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques qui a été adopté par l'assemblée départementale en conséquence de la deuxième loi de décentralisation et qui confie au Département le soin de l'enseignement de la musique tout au moins dans sa partie non professionnaliste. Le volet « professionnalisation de l'enseignement de la musique » relevant des Conseils Régionaux.

De nombreuses réunions ont eu lieu et des perspectives de rapport territorial, au niveau de la Corrèze, avec la Haute-Corrèze ont été ébauchées dans le cadre de ce schéma départemental. Un travail important a été effectué en liaison avec l'ADIAM (Association de diffusion de la musique liée au Département).

Il s'agit d'un travail de concertation avec l'école associative d'Ussel qui a vocation à faire partie de cette structure territoriale.

Il convient de prendre aussi en compte les préconisations qui étaient issues de l'Inspection de la musique et de la danse, préconisations qui avaient montré la fragilité de l'école de musique.

Tout ce travail a mobilisé l'équipe pédagogique notamment son directeur pédagogique.

- Il s'agissait de travailler à augmenter le rayonnement de l'école de Tulle dans la Ville de Tulle et dans le Pays de Tulle.

Il souligne la réussite de l'ensemble des concerts donnés sur le territoire de la Communauté de Communes.

Il s'agissait de travailler au rayonnement de l'école de musique auprès de divers publics.

C'est la vocation d'une école de musique d'être ouverte à la plus grande partie de la population avec tout particulièrement une priorité vers les publics scolaires.

Un travail remarquable avec l'Education Nationale a été mené dans les écoles de Tulle. Ce fut un travail d'initiation au Chant Choral qui s'est concrétisé par un concert remarquable qui a été donné hier au Centre Culturel et Sportif devant plusieurs centaines de tullistes.

Sur tous ces points, des avancées considérables ont été faites cette année. Elles redonnent à l'école de musique une position qui avait été fragilisée.

Il insiste sur le travail de l'équipe pédagogique et de son directeur pour redynamiser cette école de musique qui est un des éléments essentiels de la politique culturelle de la Ville de Tulle.

Monsieur Jean-Pierre CHARBONNEL présente un bilan de l'activité 2006 de l'Ecole de Musique.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'une forme d'apaisement a été trouvée même s'il faut toujours mobiliser les équipes, convaincre les parents, éviter quelques incidents.

Il y a aujourd'hui une belle participation qui profite à Tulle mais aussi au Pays de Tulle.

*Monsieur Jean-Pierre CHARBONNEL* dit que les concerts donnés sur le territoire de la Communauté ont été un succès et que toutes les communes ont bien accueilli l'école de musique.

***Départ de Monsieur Gout à 23H20.***

**Finances -**

*Rapporteur : Michel Breuilh*

**6- Décision modificative****- Ville***APPROUVE à l'unanimité***7- Vote des tarifs 2007-2008****a- Equipements sportifs***APPROUVE à l'unanimité***b- Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse***APPROUVE à l'unanimité***8- Redevance au titre de l'occupation du domaine public due par France Telecom pour l'année 2007**

Conformément aux termes du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter France Télécom pour le versement de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2007 pour un montant de 16 066,60 € et d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches afférentes.

Calcul du montant de la redevance :

- artères aériennes : 104.944 km x 40.33 € = 4 232.39 €
- artères au sous sol : 363.156 km x 30.25€ = 10 985.47 €
- emprises au sol : 42.1 m<sup>2</sup> x 20.16 € = 848.74 €

soit 4 232.39 € + 10 985.47 € + 848.74 € = **16 066.60 €**

*APPROUVE à l'unanimité***9- Redevance au titre de l'occupation du domaine public due par Gaz de France pour l'année 2007**

Conformément aux termes du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, la commune peut solliciter Gaz de France pour le versement de la redevance d'occupation du domaine public due pour le passage de canalisations sur le domaine public.

**Il est proposé au conseil municipal de demander cette redevance au titre de l'année 2007 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.**

La longueur des canalisations de Gaz de France se trouvant sur le domaine public communal est de 78 572 ml.

Gaz de France devra verser la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2007 pour un montant de 2 850,02 euros calculé comme suit :

$$(0,035 \times 78\,572) + 100 = 2\,850,02 \text{ euros}$$

*APPROUVE à l'unanimité*

**10- Adhésion au titre de l'année 2007 à divers organismes et associations et versement de la cotisation correspondante :**

- a- Limair**
- b- FACLIM**
- c- Association des Maires de la Corrèze**

**a- LIMAIR : 1 409,00 €**

LIMAIR, le réseau limousin de surveillance de l'air, développe ses missions régionales d'intérêt public aux côtés des collectivités et des différents acteurs locaux.

Dans le cadre de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, les collectivités contribuent chaque année au fonctionnement de l'association. Cela permet de poursuivre la mesure et l'information sur la qualité de l'air en Limousin qui demeure à disposition du grand public.

Lors de son dernier Conseil d'Administration, LIMAIR a décidé de solliciter pour 2007 l'ensemble des collectivités territoriales sur la base de l'année passée soit à hauteur de 21% de son budget de fonctionnement prévisionnel qui s'élève à 377 000 €.

Il est précisé que la répartition entre les collectivités demeure inchangée.

*APPROUVE à l'unanimité*

**b- FACLIM (Fonds d'Art Contemporain des Communes du Limousin) : 2 332,95 €**

Il est précisé que le montant de l'adhésion s'élève à 0.15 € par habitant.

Le versement de cette cotisation a pour objet de contribuer au développement de la collection et des actions culturelles de l'association.

*APPROUVE à l'unanimité*

**c- Association des Maires de la Corrèze : 3 329,64 €**

*APPROUVE à l'unanimité*

**11- Attribution de subventions aux associations et organismes suivants :**

- a- Danse et Spectacle**
- b- Cercle Laïque**
- c- Amis de l'Orgue de la Cathédrale**
- d- Diffusion et Renouveau du Poinct de Tulle**
- e- Eclats de Sens**
- f- Tambo-Rythme**
- g- Bridge Club Tulle Argentat Egletons**
- h- CCI Tulle Ussel**
- i- Gablim**
- j- Echo**
- k- Maison d'accueil des familles de détenus**

### **a- Danse et spectacle**

L'Association danses et spectacles organise son spectacle annuel dont le coût s'élève à 20 000 €.

Elle utilise à l'occasion de trois représentations données dans ce cadre les locaux du théâtre de Tulle.

**L'association ne pouvant supporter les charges inhérentes à la location du théâtre, il est proposé au Conseil Municipal de lui allouer une subvention à hauteur de 200 € pour financer cette action.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **b- Cercle laïque**

L'association Cercle Laïque a programmé avec la Chéridoine Théâtre un spectacle intitulé « Une histoire de clés » .

**Il est proposé au Conseil Municipal de lui allouer une subvention à hauteur de 200 € pour financer cette action.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **c- Les Amis de l'Orgue de la Cathédrale**

Un CD sera enregistré en avril par Mr VERNET, organiste de renommée mondiale, titulaire des grandes orgues de Monaco, et sera diffusé en avant première mondiale lors d'un concert en la cathédrale de Tulle le 24 juin.

Le CD fera partie d'une collection de HARMONIA MUNDI, collection connue pour sa qualité et sa diffusion mondiale.

Ce concert sera le point d'orgue de quatre concerts qui permettront de faire connaître à un large public la qualité de la musicalité de l'orgue de Tulle

**Il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention à hauteur de 1 000 € à l'association Les Amis de l'Orgue de la Cathédrale pour financer la réalisation de ce projet (concert et acquisition de 50 CD).**

*Monsieur Pierre DIEDERICHS* dit qu'il y a eu plusieurs concerts.

A l'occasion du concert d'Olivier Vernet, il y a eu la réalisation d'un CD.

La subvention versée a pour objet de contribuer à l'organisation des concerts mais aussi de participer à la réalisation du CD.

En contrepartie, l'association des Amis de l'Orgue met à disposition de la Ville 50 CD qui pourront faire l'objet de cadeaux significatifs de ce qui se passe à Tulle lorsque la Ville accueille des délégations de visiteurs.

**d- Diffusion et Renouveau du Point de Tulle**

L'association Diffusion et Renouveau du Point de Tulle a sollicité une participation de la Ville de Tulle à hauteur de 300 € par mois, afin de contribuer à la location d'un local situé 14, quai Baluze.

Il est précisé que ce local est un lieu d'animation sur le quai, en particulier en période estivale.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 600 € à cette association.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**e- Eclats de Sens**

La Ville de Tulle, en collaboration avec l'association Eclats de Sens, a mené à Tulle du 1er au 6 mai l'opération Rencontres Africaines.

Le financement alloué à l'opération par la Ville a été fixé au départ à un maximum de 4 000 Euros. Aujourd'hui, le total des dépenses est inférieur à cette limite.

La plupart des frais engagés ont été réglés suite à établissement de bons de commandes liés à des devis établis par les divers fournisseurs.

Les « petites factures » concernant particulièrement des fournitures de services et de fongibles ont été prises en charge par l'association « Eclat de sens ».

Leur montant total s'élève à 340,10 €. L'association demande à la Ville une intervention propre à rembourser l'avance ainsi faite.

**Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention à hauteur de 385 € à l'Association.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**f- Tambo-Rythme**

Un membre de l'association TAMBO-RYTHME a animé la manifestation afférente à l'inauguration de la Place Berteaud.

Cette prestation a été effectuée à titre gratuit.

Cependant, il convient de rembourser les frais de déplacement de l'intéressé qui s'élèvent à 86 €.

**Il est donc proposé au Conseil municipal de verser une subvention de 86 € à l'association qui les reversera à l'intéressé.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **g- Bridge Club Tulle Argentat Egletons**

Le Bridge Club Tulle Argentat Egletons organise le 16ème tournoi de bridge au profit de la Ligue contre le cancer.

Chaque année ce tournoi attire à Tulle plus de 200 bridgeurs et reste, depuis sa création, le plus important tournoi humanitaire de bridge du Comité du Limousin.

Il est précisé que l'an passé, près de 7 000 € ont été remis par l'association au Comité de la Corrèze de la Ligue à l'issue de ce tournoi.

**Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention à hauteur de 500 € au Bridge Club Tulle Argentat Egletons pour financer cette action.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **h- Chambre de Commerce et d'Industrie Tulle-Ussel**

Les deux Chambres de Commerce et d'Industrie de la Corrèze organisent l'opération « Commerce en Fête en Corrèze » pour assurer la promotion du commerce de proximité.

Initiée en 2006, sur le département avec 59 communes participantes et 700 participants, cette opération est renouvelée et intensifiée.

Un nouveau concept basé sur l'environnement et l'éco-citoyenneté est créé pour mettre en avant le commerce traditionnel et valoriser le métier du commerçant et son savoir faire, tout en rappelant le rôle économique et social qu'il joue dans les communes.

Les partenaires de cette opération sont, outre les deux CCI initiatrices : l'Etat, le Conseil Régional du Limousin, le Conseil Général de la Corrèze, et des partenaires privés, la Banque Populaire, Gaz de France, La Montagne, France Bleu Limousin, La Poste.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'accompagner cette opération au travers d'une participation financière à hauteur de 1 000 €.**

Rappelons qu'en 2006, la Ville de Tulle ne participait pas à cette opération. La somme sollicitée par la CCI s'élève à 2 000 €. S'agissant d'une première opération de partenariat visant à redynamiser l'association des commerçants avec la Compagnie Consulaire CCI Tulle Ussel, il est donc proposé la somme intermédiaire de 1 000 €.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **i- Groupement des Agriculteurs Biologistes du Limousin (GABLIM)**

La Ville de TULLE organisait, le 5 mai 2007, pour la deuxième année consécutive, le « Marché des Initiatives Locales » dans le cadre de la Quinzaine du Commerce Equitable.

Le GABLIM a participé activement à cette manifestation tant dans sa préparation que dans son déroulement.

Dans l'esprit de la manifestation et en prélude à l'atelier débat qui a été organisé sur le thème « *comment introduire des produits bio, équitables et de proximité dans la restauration collective* », le GABLIM proposait au public des repas confectionnés avec des produits labellisés bio et de productions locales.

Le produit de la vente de ces repas n'ayant pas couvert les frais engagés par l'association, **il est proposé au Conseil municipal d'accorder au GABLIM une subvention exceptionnelle de 268 euros, montant qui correspond à la différence entre les recettes attendues et celles réellement perçues par l'association.**

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **j- Echo**

L'association Echo, Echanges et Coopération Hospitalière du Centre Hospitalier de Tulle, a un partenariat avec la Ville de Kougheul (Sénégal) et son Centre de Santé depuis 1995.

De nombreux échanges sont effectués chaque année : missions à Kougheul, encadrement de stages infirmiers et stages de formation de sénégalais à Tulle et apport de matériel (ambulance, équipement dentaire), soutien à la lutte contre la malnutrition (installation de pompe et aide au maraîchage).

L'an passé, la Ville de Tulle a participé à la mise en place de la bibliothèque de Kougheul, opération dans laquelle Echo était partenaire, en détachant une bibliothécaire pendant 15 jours.

Cette année, l'association a prévu d'organiser la venue de stagiaires russes au Centre Hospitalier de Tulle. Une mission en Roumanie est prévue à l'automne. Au Sénégal, en partenariat avec Electriciens sans frontières, une mission participera à l'électrification de deux postes de santé.

Compte tenu de ces projets, l'association ne peut assumer financièrement la venue de deux personnels de santé sénégalais : un infirmier anesthésiste et le médecin chef du District sanitaire de Kougheul pour effectuer un stage au Centre Hospitalier.

**Il est proposé au Conseil municipal d'allouer une subvention à hauteur de 360 € à l'association Echo pour soutenir cette action.**

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **k- Maison d'accueil des familles de détenus**

L'association Maison d'accueil des familles de détenus assure quatre jours par semaine l'accueil des familles en attente de visite (parloir) des détenus de la Maison d'Arrêt de Tulle qui couvre tout le département.

Des équipes de trois ou quatre bénévoles accomplissent cette mission dans un local situé à proximité de la prison.

Les personnes accueillies, qui se trouvent souvent dans des situations difficiles ou délicates, bénéficient d'un lieu d'attente doté de commodités, d'un soutien moral, de diffusion d'informations, de collations.

Le couverture financière de l'activité est assurée essentiellement par une subvention annuelle du Conseil Général de 305 € et des aides ponctuelles non pérennes d'organismes caritatifs. Ces ressources étant insuffisantes, les bénévoles doivent être sollicités.

**Il est proposé au Conseil municipal de soutenir l'activité de cette association en lui allouant une subvention à hauteur de 150 €.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **Tourisme -**

*Rapporteur : Jacques Virefléau*

### **12- Remplacement des plaques d'information touristiques réparties dans la ville - Demande de subvention au titre des crédits Leader + pour financer cette action**

La Ville de Tulle souhaite remplacer les plaques d'information touristique réparties sur l'ensemble de la ville.

Cette opération va permettre non seulement de renouveler un mobilier désuet et très abîmé, mais aussi de mettre à jour les informations, de donner des perspectives de lecture plus contemporaines (prise en compte du renouveau urbain de la ville) et surtout de rendre plus lisible et plus attractif un parcours déjà très sollicité des touristes.

Une plaquette d'information générique sera également créée qui permettra aux visiteurs de se repérer et de garder des éléments essentiels de leur visite tulliste

### **Principe technique**

Ce travail se fera en collaboration avec Hélène Fraysse, artiste plasticienne Tulliste avec le service culturel et le service communication de la ville.

Le parti pris est de créer des plaques transparentes en plexi multi-feuilleté qui seront placées in situ, sur des bâtiments ou sur pied, à proximité d'un site ou révélant un point de vue, une perspective.

Le verre multi-feuilleté a été choisi pour permettre une vraie transparence sur le lieu sur lequel le texte s'exprime et non pas l'occulter comme c'est souvent le cas.

Chaque plaque de format carré est différente et appartient à un tout. (voir descriptif joint d'Hélène Fraysse).

Un détail architectural ou du domaine du patrimoine est repris en fond (arche cloître, voûte cathédrale,...) de façon très stylisée et en employant des couleurs vives (un dessin et une couleur par plaque). Les couleurs utilisées répondront à des symboliques précises.

Ces dessins seront repris comme pictogramme sur la plaquette et également sur la signalétique.

La plaquette reprendra ces pictogrammes de façon ludique, notamment pour les enfants en leur demandant en parcourant la ville, de retrouver les éléments d'architecture qui ont inspiré les illustrations.

8 plaques ont été recensées comme devant être refaites ou créées (il en existe 7 actuellement + plaque pour le quai Baluze).

### **Budget**

Réalisation des 8 plaques (conception, réalisation, installation) : 7 980 euros  
(devis joint)

Plaquette touristique imprimée en 5 000 exemplaires format 29,7 x 21 : 1 000 €

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

**- de solliciter une subvention au titre des fonds Leader + pour le financement de cette opération de mise en valeur et de promotion du patrimoine touristique**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **Affaires économiques -**

*Rapporteur : Christèle Coursat*

### **13- Désignation d'un représentant de la Ville pour siéger au sein de la Commission départementale de présence postale territoriale**

Le décret n° 2007-448 du 25 mars 2007 relatif à la composition, aux attributions et au fonctionnement des commissions départementales de présence postale territoriale précise la composition de cette instance.

La commission départementale de présence postale territoriale :

- donne un avis sur le projet de maillage des points de contact de La Poste dans le département qui lui est présenté par la Poste dans les conditions prévues par le décret du 11 octobre 2006 susvisé.

- propose la répartition de la dotation départementale du Fonds postal national de péréquation territoriale, dans les conditions prévues par le contrat pluriannuel de la présence postale territoriale passée entre l'Etat, La Poste et l'association nationale la plus représentative des maires, conformément à l'article 6 de la loi du 2 juillet 1990.

- est informée par La Poste des projets d'évolution du réseau postal dans le département et des projets d'intérêt local, notamment en matière de partenariat et de regroupement de services incluant La Poste.

- peut consulter, avec l'accord de ses membres toute personne susceptible de lui apporter les informations utiles à l'accomplissement de ses missions et notamment des représentants d'organismes publics ou privés intéressés par un partenariat ou le cofinancement de nouvelles formes de services de proximité.

Il est créé dans chaque département une commission départementale de présence postale territoriale composée comme suit :

- quatre conseillers municipaux désignés pour trois ans par l'association des maires la plus représentative du département, assurant respectivement la représentation des communes de moins de 2 000 habitants, de celles de plus de 2 000 habitants, des regroupements de communes et des zones urbaines sensibles. A défaut, de communes de moins de 2 000 habitants dans le département, sont désignés deux conseillers municipaux représentant des communes de plus de 2 000 habitants. A défaut des zones urbaines sensibles dans le département, le maire de la commune chef-lieu du département désigne un conseiller municipal.

- deux conseillers généraux et deux conseillers régionaux désignés pour trois ans par leurs pairs au sein de chaque collectivité.

**Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Philippe BERNIS pour représenter la Ville au sein de cette commission.**

Il est précisé qu'un règlement intérieur est adopté par chaque commission pour en préciser les modalités pratiques de fonctionnement.

La commission départementale de présence postale territoriale se réunit au moins une fois par an et, en tant que de besoin, à l'initiative de son président ou à l'invitation de La Poste ou du représentant de l'Etat dans le département.

Le secrétariat de la commission assure la diffusion des délibérations et des avis de la commission départementale de présence postale territoriale.

Seuls les représentants des collectivités territoriales participent aux votes. Le président de la commission a voix prépondérante.

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **14- Désignation d'un représentant de la Ville pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Equipeement Commercial**

L'arrêté par lequel le préfet du département fixe la composition de chaque commission appelée à statuer sur une demande d'autorisation doit préciser le mandat ou la fonction de chaque élu ou autorité appelé à siéger ou si cet élu ou cette autorité n'envisage pas de siéger personnellement, l'identité de son représentant.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Equipeement Commercial :**

- Christelle COURSAT pour siéger dans cette instance en qualité de titulaire
- Alain LAGARDE pour la suppléer en cas d'empêchement de cette dernière.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **15- Edition 2007 du Salon de l'habitat - Approbation de la convention de partenariat liant la Ville et l'association pour le Salon de l'Habitat**

La Ville de Tulle est l'un des partenaires privilégiés du Salon de l'Habitat de Tulle.

A ce titre, elle a contribué au succès des éditions 2005 et 2006 tant auprès de public que des professionnels-exposants et des médias.

Cette année, le salon se déroulera le 2<sup>ème</sup> week-end de septembre.

#### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

**- d'approuver une convention de partenariat liant la Ville et l'association ayant pour objet la mise à disposition de chapiteaux, de petit matériel, d'équipements techniques et d'une partie de son réseau d'affichage urbain.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **Patrimoine -**

*Rapporteur : Jean Combasteil*

### **16- Occupation d'un logement dans les locaux de l'école Joliot Curie par un professeur d'école - Approbation de l'avenant de résiliation de l'autorisation d'occupation du domaine public consentie à ce dernier**

Par délibération en date du 17 novembre 2006, la Ville de Tulle a autorisé Monsieur Romain CHAMPETIER, professeur d'école, à occuper un appartement de type 2 à l'école Joliot-Curie moyennant une redevance d'occupation.

Par courrier en date du 16 mai 2007, Monsieur CHAMPETIER a fait part de son souhait de libérer le logement à la date du 30 juin 2007.

#### **Il est proposé au Conseil municipal :**

**- d'approuver l'avenant afférent**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **Urbanisme -**

*Rapporteur : Jean Combasteil*

**17- Périmètre de Restauration Immobilière « Périmètre complémentaire centre ancien »**  
**- Bilan de la concertation dans la mise en œuvre du Périmètre**  
**- Approbation et instauration du Périmètre**

**Il est proposé au Conseil municipal :**

**1- d'approuver le bilan de la concertation**

*APPROUVE à l'unanimité*

**2- d'approuver et d'instaurer le Périmètre de Restauration Immobilière « Périmètre complémentaire centre ancien »**

*APPROUVE à l'unanimité*

**Notice de présentation du projet de périmètre de restauration immobilière « périmètre complémentaire centre ancien »**

**Rappel du projet urbain global :**

Depuis plus de cinq ans, la ville de Tulle est engagée dans un projet d'ampleur visant à la redynamisation et au renouvellement de son centre ancien. Cette volonté se traduit par la valorisation et le réaménagement d'espaces publics (aménagement des places de la cathédrale, de l'avenue Général de Gaulle, du quartier d'Alverge, des quais de la Corrèze...), la création d'équipements publics (Parking Saint Pierre, la médiathèque...), la création de zones d'activités...

Cette dynamique s'étend de façon prégnante au domaine de l'habitat avec la recomposition du parc social et un engagement particulièrement fort dans le domaine de l'habitat privé avec la mise en place d'opérations d'aides aux propriétaires privés (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain, opération d'aide à la restauration des façades...) et l'instauration de quatre périmètres de restauration immobilière.

L'étendue de ce projet vise à renforcer l'attractivité de la ville, améliorer le fonctionnement urbain et favoriser la reconquête du patrimoine bâti du centre ancien.

L'action sur l'immobilier privé a d'ores et déjà permis de développer l'offre de logements tout en favorisant la mixité sociale. Il est essentiel de poursuivre cette action pour permettre la reconquête démographique de nombreux secteurs de la ville.

Les 5 axes stratégiques du projet de renouvellement urbain se déclinent ainsi :

- Développement économique et création d'emplois
- Logement
- Embellissement de la ville, qualité du cadre de vie et environnement
- Développement de la culture, des sports et des loisirs pour tous
- Cohésion sociale et solidarité

La mise en œuvre de cette ambition est marquée par le dialogue et la concertation avec la population et l'ensemble des acteurs de la ville.

## **Le périmètre de restauration immobilière**

La restauration des immeubles privés du centre ancien constitue un pilier du projet urbain de la ville. Les diagnostics sur l'habitat réalisés en 2001 ont mis en exergue la nécessité de développer une opération de restauration d'ampleur avec deux objectifs fondamentaux : conserver et restaurer un patrimoine bâti immobilier remarquable et permettre la reconquête démographique du centre ancien et notamment de certains secteurs où la vacance pouvait atteindre plus de 30% des logements.

Les opérations mises en œuvre ont permis sur le centre ancien d'inciter et d'accompagner la réhabilitation et la restauration de près de 260 logements privés (dont 145 initialement vacants). 30% de ces opérations sont issues des dispositifs « Périmètre de Restauration Immobilière » et concernent en grande majorité des immeubles vétustes, dégradés et vacants.

L'opération PRI « Périmètre complémentaire du centre ancien » permettra d'intervenir sur des espaces qui présentent plusieurs immeubles dégradés et vacants sur lesquels la Ville de Tulle a aujourd'hui peu de moyen d'actions. Ces espaces vont de plus à l'avenir faire l'objet d'une valorisation nouvelle (aménagement d'espaces publics, création d'une zone commerciale...) qui doit être accompagnée par une action forte sur le domaine de l'habitat. Le périmètre de ce nouveau PRI sera identique au périmètre du secteur de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP créée le 17 novembre 2003) du centre ancien de la Ville tout en excluant les PRI existants sur ce territoire à savoir :

- PRI « La Barrière » approuvé le 7 février 2003
- PRI « Le Trech » approuvé le 7 février 2003
- PRI « Général de Gaulle » approuvé le 8 novembre 2004
- PRI « L'Alverge » approuvé le 8 novembre 2004

Il est précisé que le périmètre du PRI « Périmètre complémentaire centre ancien » inclut toutes les parcelles en son sein à l'exception de celles incluses dans l'un des quatre périmètres existants.

Ce nouveau PRI, associé à ceux existants, permettra de recouvrir l'ensemble du secteur centre ancien de la ZPPAUP et pourra ainsi développer une politique unique et cohérente à l'échelle des différents quartiers de ce territoire.

Les objectifs de ce nouveau PRI sont :

- \* La restauration immobilière des immeubles en l'état dégradé du secteur,
- \* L'accompagnement des opérations d'aménagement d'espaces publics,
- \* La poursuite de la constitution d'une offre de logements requalifiés en centre-ville.

### **18- Périmètre de Restauration Immobilière « Périmètre complémentaire centre ancien » - Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure de Déclaration d'Utilité Publique n°1**

Cette procédure de Déclaration d'Utilité Publique est associée à deux autres procédures de Déclaration d'Utilité Publique sur les périmètres « Général de Gaulle » et « le Trech » qui permettent ensemble de viser la réhabilitation de 5 immeubles.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver le dossier de Déclaration d'Utilité Publique de travaux n°1 « Périmètre complémentaire centre ancien » soumis à enquête publique
- de demander à Monsieur le Préfet d'engager l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de travaux n°1.

*APPROUVE à l'unanimité*

**19- Périmètre de Restauration Immobilière « Le Trech » - Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure de Déclaration d'Utilité Publique n°3**

Cette procédure de Déclaration d'Utilité Publique est associée à deux autres procédures de Déclaration d'Utilité Publique sur les périmètres « Général de Gaulle » et « Périmètre complémentaire centre ancien » qui permettent ensemble de viser la réhabilitation de 5 immeubles.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'approuver le dossier de Déclaration d'Utilité Publique de travaux n°3 « Le Trech » soumis à enquête publique.
- de demander à Monsieur le Préfet d'engager l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de travaux n°3.

*APPROUVE à l'unanimité*

**20- Périmètre de Restauration Immobilière « Général de Gaulle » - Autorisation donnée au Maire à lancer la procédure de Déclaration d'Utilité Publique n°3**

Cette procédure de Déclaration d'Utilité Publique est associée à deux autres procédures de Déclaration d'Utilité Publique sur les périmètres « le Trech » et « Périmètre complémentaire centre ancien » qui permettent ensemble de viser la réhabilitation de 5 immeubles.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'approuver le dossier de Déclaration d'Utilité Publique de travaux n°3 « Général de Gaulle » soumis à enquête publique.
- de demander à Monsieur le Préfet d'engager l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de travaux n°3.

*APPROUVE à l'unanimité*

**21- Décision relative au statut des venelles jouxtant des opérations de restauration immobilière initiées par la SEMABL dans le cadre des Périmètres de Restauration Immobilière**

Il a été constaté la présence de venelles jouxtant des opérations de restauration immobilière initiées par la SEMABL dans le cadre des Périmètres de Restauration Immobilière.

Ces venelles sont non cadastrées et n'ont de ce fait pas de statut défini notamment en terme de propriété.

**Il est proposé au Conseil Municipal que ces venelles soient intégrées à la propriété de la parcelle cadastrale sur lesquels elles sont présentes et que soit créée automatiquement pour la Ville une servitude d'accès à ces mêmes venelles lorsque celle-ci sont traversées par des canalisations ou réseaux publics.**

## **22- Approbation d'une convention d'éclairage liant la Ville et un propriétaire de la rue Fontaine Saint Martin**

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Fontaine Saint-Martin dont la SEMABL est maître d'ouvrage, une convention doit être mise en place entre la Ville de Tulle et le Conseil Général pour l'autorisation d'accrocher un luminaire sur le bâtiment sis 45 quai Aristide Briand à Tulle, propriété du Conseil Général, en vue d'éclairer la Tour d'Alverge.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document ainsi que tous ceux se rapportant à cette affaire.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **23- Décision afférente à la signature d'une convention liant la Ville et le Conseil Général pour l'utilisation des référentiels IGN dans le cadre du SIG**

Le Conseil Général a acquis auprès de l'IGN des licences étendues en vue de l'utilisation des référentiels IGN (BD parcellaire, Scan 25, BD carto, BD ortho) pour lui-même et divers ayants droit.

Il convient de passer une convention avec le Conseil Général afin de pouvoir bénéficier de ces fichiers, les intégrer au Système d'Information Géographique de la Ville et de pouvoir bénéficier également d'un logiciel d'application.

Cette convention sera conclue pour une durée de 5 ans et pour un coût de 200 € (versés au titre de l'exercice budgétaire 2007).

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- de se prononcer sur la passation de cette convention,
- d'approuver la convention à intervenir,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document ainsi que tous ceux s'y rapportant.

*APPROUVE à l'unanimité*

## **24- Cession de locaux sis 23, rue Aimé Audubert à l'ADPEP**

La Ville de Tulle est propriétaire d'un bâtiment sis 23 rue Aimé Audubert (ancienne école de Roussolles) et d'un terrain cadastré AR N° 24 et AR N° 25.

En 2000, la Ville de Tulle a aménagé ce bâtiment en bureaux afin de le mettre à disposition de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Corrèze.

L'A.D.P.E.P. de la Corrèze souhaite acquérir les locaux qu'elle occupe actuellement ainsi que le terrain et l'extension du bâtiment récemment construite correspondant à une salle de réunion et des locaux annexes.

Les locaux viennent d'être estimés par le Service France Domaine à une valeur de 120 000 €.

**Il est proposé au Conseil municipal :**

**- de céder ledit bâtiment et le terrain attenant au prix de 115 000 €, l'association ayant participé pour un montant de 55 000 € aux travaux de réhabilitation et d'extension du bâtiment.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

*APPROUVE à l'unanimité*

*Monsieur PRADAYROL ne participant ni à la discussion ni au vote*

## **25- Acquisition d'une bande de terrain sise boulevard Jean Moulin**

La Ville de Tulle a été amenée à intervenir sur des travaux de voirie dans une impasse située boulevard Jean Moulin. Il s'avère que cette voie qui dessert plusieurs propriétés n'est pas communale ; elle appartient à Monsieur et Madame PRESSET. Ceux-ci ont donné leur accord pour une donation au profit de la commune d'une bande de terrain correspondant à l'emprise de l'impasse.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir à titre gracieux une bande du terrain cadastré AS N° 397a pour partie et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.**

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de la commune.

*APPROUVE à l'unanimité*

*Monsieur PRADAYROL ne participant ni à la discussion ni au vote*

## **26- Acquisition d'une bande de terrain sise sur un chemin privé à Pebeyre Bas en vue du classement de ce dernier dans le domaine public de la commune**

Mme VARY-POUGET et Mr TEILLAC riverains du chemin communal situé à Pebeyre Bas souhaitent l'intégration dudit chemin dans le domaine public communal.

Pour ce faire, il convient que la voie soit mise aux normes réglementaires notamment pour permettre l'accès des véhicules de sécurité incendie.

Monsieur TEILLAC a donné son accord pour céder gracieusement à la commune une bande de terrain de 3 m de large sur 78 m de long pour élargir le chemin.

Mme VARY devra aménager sur sa propriété une raquette de retournement pour les véhicules.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'acquérir la bande de terrain appartenant à Mr TEILLAC cadastrée AP N° 114p et N° 115p nécessaire à l'élargissement de la voie.

- de procéder à une enquête publique en vue du classement du chemin dans le domaine public de la commune dès que la Ville de Tulle sera devenue propriétaire de la bande de terrain et que Mme VARY aura procédé à l'aménagement de la raquette de retournement.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.

*APPROUVE à l'unanimité*

*Monsieur PRADAYROL ne participant ni à la discussion ni au vote*

### **Travaux -**

*Rapporteur : Jean Combasteil*

#### **27- Approbation d'une convention type pour le déversement d'eaux usées sur le réseau public liant la Ville, le SPANC et les propriétaires concernés**

Suite à la demande du SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Tulle, pour permettre l'autorisation de rejets d'eaux usées domestiques traitées sur le domaine public, il est nécessaire de passer une convention entre les différentes parties.

Vu les nouvelles filières compact pour l'assainissement autonome, ce cas se présente déjà pour Monsieur BOUILLAGUET, et il se présentera de façon régulière.

Il est donc important pour la Ville de Tulle de prendre toutes les dispositions pour pallier à d'éventuels problèmes, d'où cette convention tripartite entre la Ville, le SPANC et le propriétaire de la filière de traitement des eaux usées.

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **28- Marché de services de télécommunication - Approbation des avenants aux lots n°1- n°2-n°3, n°4 et n°5**

Il est nécessaire de prolonger le délai contractuel des marchés de services de télécommunication des lots : n°1 – n°2 – n°3 – n°4 et n°5 en cours car il est indispensable que les entreprises titulaires des nouveaux marchés soient prêtes à exécuter le transfert des lignes très précisément le jour de la fin du délai contractuel des marchés en cours qui interviendra le 31.08.07.

Or, le planning s'avère trop court entre la date de parution de la publicité (du 18.04.07 au 7.06.07) et la date de mise en œuvre des nouveaux marchés (de début Juillet au 31.08.07).

Une mise en œuvre en Juillet et Août entraînera un problème de suivi pour les opérations de dégroupage dont la durée est au minimum de 2 mois, en particulier dans les bâtiments scolaires qui sont fermés, et le déploiement du réseau VPN dont la durée est là aussi au minimum de 2 mois. Il est donc nécessaire par sécurité de prolonger par avenant le délai contractuel des lots n°1 – n°2 – n°3 – n°4 et n° 5 d'un mois jusqu'au 30 Septembre 2007.

**Avenants pour les lots 1 - 2 - 3 - 4 et 5** : prolongation du délai contractuel d'un mois.

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces avenants et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**29- Réfection de la couverture de l'école Clément Chausson - Tranche conditionnelle 2 -  
Approbation de l'avenant n°2 au marché passé avec SMAC ACIEROID**

### QUESTION RETIREE

#### Affaires culturelles -

*Rapporteur : Pierre Diederichs*

#### **30- Animations d'été - Information**

Un été d'ici et d'ailleurs,  
De juin à septembre à Tulle

Pour la deuxième année consécutive, les élus de la ville avec les services municipaux mettent en place des animations d'été à Tulle avec la volonté de :

- permettre aux Tullistes, notamment ceux qui ne partent pas en vacances, d'accéder à des animations, des spectacles, des expositions et des rencontres de très grande qualité,
- proposer un programme très diversifié pour répondre aux souhaits d'un public le plus large possible,
- permettre aux multiples talents associatifs du Pays de Tulle de s'exprimer largement sur cette période que ce soit dans le domaine des arts, de la culture ou du sport.
- rendre plus attractive notre ville notamment auprès d'un public plus touristique,
- faire vivre les nouveaux espaces urbains aménagés et le commerce local.

La programmation démarrera en juin avec un hommage à l'écrivaine Tulliste Marcelle Tinayre orchestré par la médiathèque de Tulle pour se terminer logiquement en septembre avec la 19<sup>e</sup> édition des Nuits de Nacre.

...un été d'ici et d'ailleurs, c'est vraiment à Tulle.

**Budget global : 95 000 €**

**La ville sollicite le mécénat à hauteur de 15 000 €**

**a- Approbation d'une convention liant la Ville et le Centre Régional de Promotion de l'Image pour l'organisation d'une séance de cinéma en plein air**

Dans le cadre de l'animation d'été 2007, la Ville de Tulle a prévu de réaliser une projection cinéma en plein air sur grand écran (système écran gonflable). Le Service Animation a pour ce faire pris contact avec le Centre Régional de Promotion de l'Image à GUERET. Ce centre dispose d'une antenne à TULLE rattachée à la F.A.L.

Une projection long métrage a été choisie, précédée de documents vidéo qui doivent être réalisés par l'association tulliste « les Films de l'Eléphant ». Cette projection aura lieu le 26 juillet sur la place Monseigneur Bertaud.

La convention porte sur la réalisation de cette soirée où la Ville de TULLE est l'organisateur et le Centre Régional de Promotion de l'Image est l'opérateur.

Le coût global de la prestation de l'opérateur est de 1 439,68 € à régler par la Ville. Ce coût comprend l'ensemble des prestations techniques et de la location du document long métrage.

Ce montant ne comprend pas le coût de la prestation vidéo en première partie. Une participation technique pour l'installation et la sécurisation des matériels et du site sera en outre demandée aux services de la Ville.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**b- Approbation d'une convention de partenariat liant la Ville, le Crédit Agricole et l'association Vivre et Entreprendre en Pays de Tulle**

Dans le cadre des animations d'été 2007 initiées par la commune, un partenariat a lieu entre la Ville, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre France (CRCA) et l'association Vivre et Entreprendre en Pays de Tulle.

Ainsi, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre France s'engage à verser une participation financière à hauteur de 15 000 € pour financer l'opération dans sa globalité.

Cette somme sera versée à l'association Vivre et Entreprendre en Pays de Tulle.

En contrepartie, le logo du Crédit Agricole sera apposé sur les prospectus afférents aux animations ; le Crédit Agricole sera accompagné dans la mise en place d'un apéritif-concert ; le Crédit Agricole pourra être associé aux différentes prestations médiatiques.

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **31- Modification du Règlement Intérieur du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse**

**Il est proposé au Conseil municipal de modifier le Règlement Intérieur de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse comme suit :**

*Chapitre III à l'article 2 paragraphe 6,*

il faut remplacer la phrase suivante :

"Par ce document ils s'engagent à régler la totalité des droits pour l'année scolaire pour les réinscriptions (désistement possible **jusqu'au 31 octobre**) et à respecter le présent Règlement"

par

"Par ce document ils s'engagent à régler la totalité des droits pour l'année scolaire pour les réinscriptions (désistement possible **jusqu'au 15 octobre**) et **pour les nouvelles inscriptions (tout trimestre commencé est dû, avec désistement possible passé le 4<sup>ème</sup> cours)** et à respecter le présent Règlement"

*APPROUVE à l'unanimité*

### **32- Acquisition d'instruments pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse - Demande de subvention à la DRAC**

Comme chaque année, le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse va acquérir des instruments de musique pour le bon fonctionnement de ses activités.

Le tableau d'investissement ci-dessous va être présenté à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à des fins de subventionnement.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**- de solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention aussi élevée que possible pour l'acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse de Tulle**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

**ACQUISITIONS INSTRUMENTS**

<b>PERCUSSIONS</b>	MARIMBA GRAND BASSE PRO HONDURAS	5 100,00	5100 (en 2007) 5100 (en 2008)
	GROSSE CAISSE SYMPHONIQUE	1 936,00	
<b>MUSIQUES ACTUELLES</b>	1 GUITARE FENDER MEXIQUE	1 500,00	
	1 GUITARE LES PAUL	1 500,00	
<b>CLARINETTE</b>	1 BUFFET CRAMPON Sib	500,00	
	1 YAMAHA Sib	500,00	
<b>BATTERIE</b>	CYMBALE CRASH + PIED	120,00	
	BATTERIE JAZZ	660,00	
<b>SAXOPHONE</b>	1 ALTO YANAGISAWA A 901	1 580,00	
<b>CLAVIERS</b>	1 AMPLI HARTKE KM 60	324,00	
<b>CHAINE HIFI</b>	3 CHAINES-HIFI	1 000,00	
<b>FORMATION MUSICALE</b>	CYMBALES ET PIED	70,00	
	BONGOS	210,00	
<b>TOTAL TTC</b>		<b>15 000,00</b>	

*APPROUVE à l'unanimité*

**33- Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse - Approbation d'une convention liant la Ville et le curé de la cathédrale**

**a- pour l'utilisation de l'orgue de l'Eglise Saint Joseph**

**b- pour l'utilisation de l'Eglise Saint Joseph à l'occasion de l'organisation de concerts en son sein**

**a- pour l'utilisation de l'orgue de l'Eglise Saint Joseph :**

Monsieur le Curé de la Cathédrale, responsable de la paroisse St Joseph permet (en accord avec les religieuses de la Communauté de Souilhac) que l'orgue numérique de cette église puisse être utilisé par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Tulle afin que les cours de la classe d'orgue soient en mesure d'être assurés en alternance avec l'orgue de l'Ecole de Musique dont la disponibilité est limitée.

A cet effet, les cours auront lieu (pour les quatre élèves de la classe d'orgue) le vendredi soir ou le samedi matin sous la responsabilité de Monsieur Antoine Mételin, professeur dans cette discipline.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**b - pour l'utilisation de l'Eglise Saint Joseph à l'occasion de l'organisation de concerts en son sein**

Monsieur le Curé de la Cathédrale, responsable de la paroisse St Joseph permet (en accord avec les religieuses de la Communauté de Souilhac) que l'Eglise St Joseph puisse être utilisée, sous réserve de disponibilité, par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et Danse de Tulle afin que celui-ci organise des concerts.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**34- Approbation d'une convention liant les communes de Tulle et d'Argentat relative à l'intervention du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse en milieu scolaire**

Les Villes de Tulle et d'Argentat décident de collaborer afin de permettre le fonctionnement d'une activité musicale à l'école primaire d'Argentat.

La Ville de Tulle s'engage à dispenser cent heures d'enseignement musical sur l'ensemble de l'année scolaire à l'école primaire d'Argentat, par l'intermédiaire d'un professeur du C.R.D.

La Ville de Tulle assurera financièrement les salaires et charges ainsi que les frais de déplacement de l'enseignant.

La Ville d'Argentat remboursera intégralement la Ville de Tulle des frais engagés, déduction faite des subventions spécifiquement perçues pour ce type d'intervention.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**35- Approbation d'une convention liant la Ville de Tulle et la Communauté de Communes du Pays d'Argentat relative à l'intervention du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse à Argentat**

La Ville de Tulle et la Communauté de Communes du Pays d'Argentat décident de collaborer afin de permettre le fonctionnement de l'antenne du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse d'Argentat.

La Ville de Tulle s'engage à recevoir toutes les inscriptions des élèves résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Argentat et à considérer ceux-ci comme

élèves du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Tulle. Le tarif résidant tulliste leur sera en conséquence appliqué.

La Ville de Tulle assumera financièrement les salaires, les charges ainsi que les frais de déplacement des enseignants.

La Communauté de Commune remboursera intégralement la Ville de Tulle des frais engagés, déduction faite des droits d'inscription et des subventions spécifiquement perçues pour les prestations effectuées.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **36- Acquisition par le Musée du Cloître d'une sculpture de Christoph TRAUB**

Du 15 avril au 15 mai 2006, la Ville de Tulle avait organisé une rencontre d'artistes français et allemands intitulée " *Rue des Arts – Kunststrasse* ".

Lors de cette manifestation, l'invité d'honneur, Christophe Traub présentait ses sculptures au Musée du Cloître.

La Ville de Tulle avait proposé à cette occasion d'acquérir pour le Musée du Cloître, une de ses sculptures intitulée " *Piéta*" pour une valeur de 5 500 €. Cette œuvre enrichirait à la fois le fonds d'art contemporain du Musée et son fonds d'art sacré.

L'association des Amis du Musée du Cloître a bien voulu s'associer à la Ville de Tulle pour cette acquisition et a proposé une participation de 1 000 €, la participation de la Ville de Tulle étant alors ramenée à 4 500 €. 4 000 € seront pris sur le budget investissement du Musée du Cloître prévu pour les acquisitions d'œuvres d'art, les 500 € restant feront l'objet d'une opération comptable de virement de crédit en section d'investissement pour compléter ce financement.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver cette acquisition**
- **de solliciter l'avis du Conseil Artistique des Musées pour cette acquisition**
- **de solliciter en vue de son financement une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin**

Les écritures comptables résultant de cette acquisition seront inscrites au budget de la Ville de Tulle - Musée du Cloître

*APPROUVE à l'unanimité*

### **37- Acquisition d'un fonds constitué d'un accordéon CAVAGNOLO et d'un accordéon électronique FARFISA**

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver, pour régularisation, l'acquisition d'un accordéon chromatique CAVAGNOLO et d'un accordéon électronique FARFISA (modèle *Transicord Standard*), pour un prix de cession de 2 000 € TTC.**

Il est à préciser que cette acquisition n'aura aucune incidence sur l'exercice budgétaire en cours. Cette acquisition a été programmée sur le budget investissement du Pôle Accordéons pour l'exercice 2005.

Les deux instruments sont remarquablement représentatifs de deux périodes de développement de l'accordéon, malgré tout bien différentes dans leur signification historique et sociale : CAVAGNOLO en lien direct avec l'épanouissement en France de la Musique de style « musette » des années 1930 et FARFISA avec le renouveau de l'accordéon dans le cadre de la pop musique anglo - saxonne des années 1970 qui renforce l'ancrage contemporain de l'instrument.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **38- Transfert de propriété à la Ville de Tulle des collections déposées par l'Etat au Musée du Cloître avant le 7 octobre 1910**

En application de l'article L 451-9 du Code du patrimoine (loi n° 2002-5, du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France, article 13, œuvres proposées au transfert), les collections de l'Etat, mises en dépôt avant le 7 octobre 1910 dans les Musées de France appartenant aux collectivités territoriales, font l'objet d'un transfert de propriété aux collectivités concernées.

Le Fond National d'Art Contemporain a fait réaliser le 11 mai 2004, par un conservateur de ses services un récolement des œuvres figurant sur leurs inventaires et en dépôt au Musée du Cloître de Tulle.

A la suite de ce récolement, Madame Mariani-Ducray, Directrice des Musées de France a informé la Ville de Tulle, par courrier en date du 22 décembre 2006, de la décision du Ministère de la Culture et de la Communication de lui transférer la propriété de 3 œuvres appartenant à l'Etat actuellement en dépôt au Musée du Cloître de Tulle.

Ce transfert sera effectif après publication de l'arrêté de transfert de propriété correspondant au Journal Officiel de la République Française.

**Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation du transfert à la Ville de Tulle pour le Musée du Cloître des 3 œuvres référencées ci-après :**

<b>INV. ETAT</b>	<b>AUTEUR</b>	<b>TITRE</b>	<b>TECHNIQUE</b>	<b>DIMENSION S</b>	<b>DEPOT</b>
FNAC	COLLE Gabriel de	Avant le bain	Pastel	H. : 160 ;	1909

2243				L. : 145	
FNAC PFH- 3369	GUICHARD- LAGRENEE Joseph Benoit	Le Christ au tombeau	Peinture à l'huile ; toile	H. : 147 ; L. : 228	1852
FNAC 495	LANDRE Louise Amélie (Melle)	Femme au bain	Peinture à l'huile ; toile	H. : 142 ; L. : 142	1898

*APPROUVE à l'unanimité*

### **39- Décision afférente à la vente d'ouvrages et de pièces diverses dans la boutique du Musée du Cloître**

**Il est proposé au Conseil Municipal de prendre une délibération de principe pour autoriser le Musée du Cloître à vendre des ouvrages et œuvres d'art faisant partie de son stock.**

Ces pièces seront vendues conformément à la régie de recettes.

Il est précisé que l'arrêté relatif à la régie de recettes sera modifié en conséquence.

Il détaillera les pièces vendues et leur prix.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **40- Approbation d'une convention liant la Ville et l'Association les Amis du Musée du Cloître pour le partage du site Internet du Musée du Cloître**

L'association des Amis du Musée du Cloître dispose d'un site Internet qu'elle propose de mettre à disposition du Musée du Cloître, à titre gracieux.

Les conditions de mise à disposition sont précisées dans la convention à intervenir pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*Monsieur Pierre DIEDERICHS* dit que l'association des Amis du Musée gère la Boutique du Musée.

Cette association a souhaité être déchargée de la gestion de cette boutique. Le musée reprendrait le fonctionnement de cette boutique et mettrait en place une régie pour la gérer.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **41- Approbation d'une convention liant la Ville et l'association Les sept collines pour l'utilisation des locaux du théâtre**

La convention d'utilisation du Théâtre doit être renouvelée.

Il est proposé de la reconduire pour la durée de la convention triennale quinquipartite qui a été adoptée le 30 mars 2006 pour une période de 3 ans pour les années 2006 à 2008.

**Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

*Magali Lachassagne ne prenant pas part au vote*

**42- Approbation d'une convention liant la Ville et l'association Elisabeth My Dear pour la mise à disposition de cette dernière du boulodrome à l'occasion du festival Ô les Chœurs 2007**

Il peut arriver, à des moments très ponctuels dans l'année, après accord avec l'association du boulodrome, que cet équipement soit utilisé pour des manifestations autres que la pratique de la pétanque, de la boule lyonnaise ou de tir à l'arc.

**Afin de préciser les devoirs des organisateurs des manifestations exceptionnelles, il est proposé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la convention type**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document avec tout intéressé.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**Jeunesse -**

*Rapporteur : Magali Lachassagne*

**43- Logements des Jeunes - Demande de subvention à la CAF pour le logement des jeunes**

Il a été créé au sein des services municipaux un service logement des jeunes qui propose une offre de logement adaptée à la population jeune (étudiant, jeunes en situation d'insertion professionnelle, jeunes en difficulté ou en voie d'exclusion), les aide et les accompagne dans leurs démarches de recherche de logement.

La Ville de Tulle sollicite tous les ans une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze dans le cadre de l'animation de la vie sociale et l'habitat pour le fonctionnement du service logement des jeunes.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze, eu égard à ses orientations d'action sociale, et le Service Logement des Jeunes de la Ville de Tulle coordonnent et développent leurs interventions en direction des jeunes, dans le cadre d'un **relais CAF**.

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- **de solliciter, au titre de l'année 2007, une subvention de la CAF à hauteur de 3 500 € pour financer cette action**
- **d'approuver la convention afférente à intervenir avec la CAF.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**Affaires scolaires -**

*Rapporteur : Dominique Grador*

**44- Restauration scolaire - Avis afférent au rapport annuel du délégataire pour l'année 2006**

Le rapport d'activités de la restauration scolaire de l'année 2006 fait apparaître une stabilisation à la hausse de la fréquentation des restaurants scolaires.

Sur le volet financier, il n'apparaît pas de point particulier. Le dernier avenant passé a permis d'éviter les coûts de sous activité.

Sur l'aspect qualitatif, la commission des menus joue un rôle important de suivi. Les parents d'élèves et les personnels qui la composent suivent avec assiduité les réunions et apportent des éléments qui permettent d'apporter des améliorations au service.

Il est aussi à signaler que des classes, sur des actions pédagogiques, proposent des projets de menus soumis à l'avis de la diététicienne.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce rapport.**

*Madame Dominique GRADOR* dit que c'est un service rendu aux enfant dans chaque école. Chacun se félicite qu'elle soit mise en œuvre.

*AVIS FAVORABLE*

**45- Approbation d'une convention liant la Ville et l'association Accompagnement Scolaire pour le renouvellement de l'opération « Aide aux devoirs »**

Depuis septembre 2006, la Ville de TULLE en partenariat avec l'association Accompagnement Scolaire, a mis en place un service gratuit d'aide aux devoirs pour les élèves inscrits dans les garderies du soir. Au bout de la première année de fonctionnement, il s'avère que ce nouveau service apporte une véritable valeur ajoutée pour les élèves qui restent tard dans les locaux scolaires. Le taux de participation était tout à fait adapté pour une bonne qualité de suivi des élèves. Les équipes pédagogiques ont pu apporter aux animateurs les informations nécessaires au suivi des élèves sans que cela ne devienne du soutien scolaire.

**Il est proposé au Conseil municipal de reconduire avec l'association Accompagnement Scolaire, la convention afin de maintenir pour l'année 2007/2008 ce service et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **46- Approbation d'une convention avec l'ADPEP pour l'organisation au Centre de Pandrignes de classes d'initiation à l'environnement**

La Ville de TULLE a été saisie par l'ADPEP 19 qui a en charge l'organisation des classes environnement à Pandrignes.

Cette dernière a fait part de difficultés financières pour assurer le maintien de ce service reconnu par la communauté scolaire.

Une analyse des différents coûts a fait apparaître que la difficulté financière émanait du coût de la restauration proposée.

En effet, pour ces classes, les PEP mobilisent du personnel pour confectionner sur place les repas en petite quantité.

Les participations des communes pour arriver à un équilibre devaient être augmentées de manière très significative.

Il a donc été proposé que, pour ces classes, soit fait appel à la société Avenance dans le cadre du contrat qui lie la Ville avec elle.

Les menus servis sur place seraient confectionnés sur la base des repas du jour servis dans les écoles auxquels seraient apportées quelques améliorations.

Ce mode de fonctionnement va permettre de maintenir l'organisation de ces classes environnement avec une participation par élève de 4 euros (7,49 euros précédemment).

#### **Il est proposé au Conseil municipal :**

- **d'approuver une convention liant la Ville et l'ADPEP pour la mise en place de cette nouvelle organisation en septembre prochain,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document ainsi que tous ceux s'y rapportant.**

*Madame Dominique GRADOR* dit que l'organisation de cette activité a été revue pour que ce service demeure et continue à accueillir les enfants dans de bonnes conditions et à un coût moindre.

Les PEP avaient des difficultés à maintenir cette activité. La Ville souhaitait qu'elle demeure puisqu'elle présente un réel intérêt pour les enfants et les enseignants.

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **Affaires sportives -**

*Rapporteur : Alain Lagarde*

#### **47- Versement d'une avance remboursable à l'association La Tulliste**

Une nouvelle salle de gymnastique du Centre Culturel et Sportif est en cours d'achèvement.

Afin d'améliorer les conditions d'entraînement des gymnastes, l'association « la Tulliste » a décidé d'acheter de nouveaux équipements ou d'en renouveler certains (praticables, piste de saut, piste d'évolution...).

Afin de pouvoir subvenir à l'ensemble de ces dépenses qui représentent plus de 25 000 €, l'association sollicite la Ville pour une avance de trésorerie non rémunérée de 9 000 € remboursés sur 3 ans.

**Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le versement de cette avance remboursable et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.**

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **48- Approbation d'une convention liant la Ville, la Communauté de Communes et le Comité Départemental de Canoë Kayak de la Corrèze pour l'aménagement et l'utilisation de la passe à canoës sise à l'Auzelou**

La Communauté de Communes du Pays de TULLE a lancé un programme d'aménagement de la rivière Corrèze entre ROUFFIAT ET SAINT HILAIRE PEYROUX en vue d'améliorer la pratique du canoë-kayak. Après une étude complète par un B.E.T. spécialisé, quatorze sites ont été retenus pour un aménagement spécifique, et les travaux sont programmés sur plusieurs années.

Le site de la Baignade de l'Auzelou, propriété de la Ville de Tulle, est concerné par cette deuxième tranche de travaux. La passe à poissons actuelle, de type glissière métallique fixe, à ralentisseurs suractifs, qui ne fonctionne que lors de la mise en place du barrage en période estivale, sera élargie à 1,40m afin de permettre une utilisation mixte passe à poissons/passage canoë-kayak.

Il est donc nécessaire de passer une convention avec La Communauté de Communes, *Maître d'ouvrage* et le Comité Départemental de Canoë-kayak, *Utilisateur* pour la réalisation des travaux et pour préciser l'utilisation de cet équipement pour la pratique du canoë-kayak et disciplines associées.

Il sera également procédé aux travaux de remise en état du barrage, nécessaires suite à une montée soudaine des eaux en fin d'été l'an dernier. L'intervention de l'entreprise est programmée fin juin, dès que les conditions météorologiques le permettront, et sera réalisée en deux étapes afin de maintenir l'écoulement des eaux.

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **49- Approbation du bail pour l'occupation durant l'été d'une buvette installée au centre aquarécréatif**

Dans le cadre du fonctionnement estival du Centre Aquarécréatif, il est prévu de permettre à un exploitant de proposer un service de restauration légère. Pour cela une buvette sera installée sur le haut de la plage engazonnée.

Par délibération du 30 mars 2007, le Conseil Municipal a décidé de procéder au lancement d'une consultation pour l'exploitation de ce service.

Suite à une consultation, il a été décidé de confier ce service à Monsieur HAMZAOUI à compter du 1<sup>er</sup> juin et ce jusqu'au 30 septembre 2007.

**Il est proposé au conseil municipal d'approuver le bail ci-annexé afférent aux modalités de mise à disposition de l'intéressé des locaux dans lesquels il exercera son activité.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **50- Demandes de subventions à l'Etat, à la Région et au Département pour financer la réalisation d'une piste d'athlétisme au Stade Alexandre Cueille**

La piste d'athlétisme en cendrée du stade Alexandre Cueille a plus de 40 ans et montre des signes évidents de vieillesse (mauvaise absorption de l'eau, impraticabilité en période hivernale...).

Afin de permettre aux adhérents de l'association du Tulle Athlétic Club (plus de 160 athlètes), aux élèves des différents établissements scolaires (collèges, lycées, écoles élémentaires), aux stagiaires des établissements de formation professionnelle, aux pompiers et aux tullistes qui fréquentent régulièrement le stade, de pratiquer dans de meilleures conditions, il est proposé de remplacer l'ancienne installation par une piste en matériaux synthétiques.

Le coût prévisionnel d'une telle réalisation s'élève à plus d'un million d'euros. Pour financer un tel équipement il sera déposé un dossier de demandes de subventions auprès de l'Etat (Conseil National du Développement du Sport), de la Région et du Département.

**Il est proposé au Conseil municipal de solliciter ces subventions, d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer les documents à intervenir.**

*Monsieur Alain LAGARDE* dit que cela pourrait être pris dans le cadre de la Communauté de Communes.

Une étude a été réalisée pour la réfection de la piste avec 6 couloirs. Le coût des travaux s'élève à 700 000 € HT pour la piste.

Le coût de la réfection des stades (les tribunes populaires et le stade) en sus de la piste s'élève à 1 000 000 €.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **Affaires sociales -**

*Rapporteur : Janine Picard*

### **51- Décision afférente à la participation de la Ville au Conseil d'Administration du CIDFF et désignation d'un représentant du conseil municipal pour siéger dans cette instance**

La Ville de Tulle est membre de droit du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de Familles du Limousin depuis de nombreuses années.

Les nouveaux statuts de cette association prévoient qu'en sont membres de droit les représentants de l'Etat et des collectivités territoriales avec lesquels se fait un travail de partenariat.

Ils ont voix délibérative ou consultative selon la demande qu'ils en font.

Chaque organisme désigne un représentant référent.

Ils stipulent en outre que les membres de droit de l'Assemblée Générale qui ont donné leur accord sont membres du Conseil d'Administration avec voix délibérative ou consultative.

**Il est proposé au Conseil Municipal de désigner pour représenter la Ville dans cette instance et y siéger avec voix délibérative :**

**Janine PICARD en qualité de titulaire**

**Pierrette DEZIER en qualité de suppléante**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **52- Demandes de subventions à l'Etat en vue du financement d'actions d'animation dans le cadre de la prévention de la délinquance**

Le service des sports de la Ville de TULLE organise pendant l'été deux stages sportifs (surf et canoë) ouverts à des jeunes de 12 à 17 ans. Ces séjours sportifs répondent non seulement à un objectif de découverte d'une activité mais aussi favorise la mixité sociale, l'apprentissage de la sociabilité et de la responsabilité.

**Pour cette raison, il est proposé au Conseil Municipal :**

**- de solliciter une aide financière de l'Etat dans le cadre du dispositif «Ville, Vie, Vacances » de 2 000 euros pour l'action surf et 1 000 euros pour le stage de canoë.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**Personnel -**

*Rapporteur : Alain Lagarde*

## 53- Mise en place des nouveaux ratios pour les avancements de grade à la Ville de Tulle et au CCAS

Référence : loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale, article 49, 2<sup>ème</sup> alinéa (créé par l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale) et article 79 (modifié par l'article 43 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 précitée)

Cette loi du 19 février 2007 rend caduque les quotas d'avancement de grade des statuts particuliers.

Désormais, le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié est rédigé désormais comme suit :

« Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emploi ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire. »

En conséquence, dorénavant :

1- il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique paritaire, les taux de promotion pour avancement de grade,

2- tous les grades de catégorie A, B et C accessibles par la voie de l'avancement (choix, examen professionnel), à l'exception des grades du cadre d'emplois des agents de police municipale, sont concernés,

3- ce taux appelé « ratio promus-promouvables » se détermine comme suit :

*Nombre de fonctionnaires remplissant à titre personnel les conditions  
d'avancement de grade*

x

*Taux fixé par l'assemblée délibérante*

=

*Nombre de fonctionnaires pouvant être promu au grade supérieur*

Proposition :

1- Fixation de règles communes

- ratios toutes filières confondues,
- application de la règle de l'arrondi à l'entier supérieur.

2- Dispositions particulières

Catégorie C

<i>Avancement de grade</i>	<i>Ville de Tulle CCAS</i>
échelle 3 à 4	1/1
échelle 4 à 5	1/2
échelle 5 à 6	1/4
AM à AMP	1/4

Catégorie B & A

<i>Avancement de grade</i>	<i>Ville de Tulle CCAS</i>
1 <sup>er</sup> au 2 <sup>ème</sup> grade	1/2
2 <sup>ème</sup> au 3 <sup>ème</sup> grade	1/4
1 <sup>er</sup> au 3 <sup>ème</sup> grade	1/4

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux ratios proposés.**

*Monsieur Alain LAGARDE* dit que jusqu'alors, avec la méthode des quotas, les avancements étaient bloqués. Cela permet de débloquent un certain nombre de situations.

Un effort est fait notamment au niveau des catégories les plus basses.

*APPROUVE par 24 voix pour et 7 abstentions*

**54- Création d'un poste budgétaire**

L'article 37 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifie le seuil de création de certains emplois fonctionnels pour les collectivités.

Ainsi, il devient dorénavant possible de créer un emploi fonctionnel de directeur des services techniques dans les communes de plus de 10.000 habitants (contre 20.000 auparavant).

Il a donc été décidé de créer un poste de Directeur des Services Techniques au sein de la Ville de Tulle.

Il est demandé au Conseil municipal de créer :

**A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 :**

**- un poste de Directeur des Services Techniques.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**55- Création et suppression d'un poste budgétaire**

Pour assurer le reclassement de certains agents dans le cadre de la mise en œuvre du protocole JACOB, il est nécessaire de procéder à une transformation de poste sur le tableau des effectifs afin de pouvoir nommer l'agent concerné par un reclassement.

**Il est demandé au Conseil municipal :**

**- de supprimer à compter du 31 décembre 2006 :**

- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

**- de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 :**

- un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

*APPROUVE à l'unanimité*

**56- Créations d'emplois saisonniers**

Comme chaque année, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin d'ouvrir les postes nécessaires pour couvrir les besoins supplémentaires en emplois saisonniers pour la période estivale.

Service	Activité	Emploi	Nombre	Période
Camping	accueil - entretien	Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	2	juillet
		Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	2	août
Patrimoine	entretien de locaux	Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	1	juillet
Musée du Cloître	accueil - surveillance	Adjoint du Patrimoine de 2 <sup>e</sup> classe	2	juillet
		Adjoint du Patrimoine de 2 <sup>e</sup> classe	2	août
Centre aquarécreatif	surveillance baignade	éducateur APS 2 <sup>e</sup> Cl	4	juillet
		éducateur APS 2 <sup>e</sup> Cl	4	août
		éducateur APS 2 <sup>e</sup> Cl	1	mi-juillet/mi-août
Centre aquarécreatif	accueil, caisse	Adjoint administratif de 2 <sup>e</sup> classe	1	juillet
		Adjoint administratif de 2 <sup>e</sup> classe	1	août
Centre aquarécreatif	entretien	Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	2	juillet
		Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	3	août
Manutention - festivités	manutention	Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	1	juin
		Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	1	septembre

Propreté Urbaine	nettoisement voirie publique	Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	1	juillet
		Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	1	août
Espaces verts	arrosage - entretien	Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	1	juillet
		Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	1	août
Peinture routière	manœuvre	Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	1	juillet
		Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	1	août
Stades	arrosage - entretien	Agent des Services Techniques	1	août
Maçonnerie - voirie	manœuvre	Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	1	juillet
		Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	1	août
Equipe polyvalente	manœuvre	Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	1	juillet
		Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	1	août
Musée Pôle Accordéons -Arme	Accueil – surveillance	Adjoint administratif de 2 <sup>e</sup> classe	1	août

**Total : 39 emplois saisonniers**

Il est précisé que tous les postes décrits ci-dessus sont ouverts pour un mois entier sauf pour les cas suivants :

- Postes relatifs au Centre Aquarécricatif – caisse :
  - o Un du 25 juin au 6 août 2007,
  - o Un du 30 juillet au 3 septembre 2007
- Postes relatifs au Centre Aquarécricatif – entretien :
  - o Un du 28 juin au 29 juillet 2007,
  - o Un du 26 juin au 31 juillet 2007,
  - o Un du 23 juillet au 21 août 2007,
  - o Un du 30 juillet au 5 septembre 2007,
  - o Un du 29 juillet au 5 septembre 2007.
- Postes relatifs au Centre Aquarécricatif – surveillance :
  - o Un du 16 juillet au 19 août 2007.
  - o Quatre du 30 juin au 31 juillet 2007.
  - o Quatre du 1<sup>er</sup> août au 2 septembre 2007.
- Postes relatifs au Musée Pôle Accordéons Armes :

- Un du 1<sup>er</sup> au 19 août 2007.

*APPROUVE à l'unanimité*

**57- Approbation de la convention de mise à disposition d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet auprès de l'association « Gymnastique d'Entretien Tulliste »**

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'approbation de la convention de mise à disposition auprès de l'Association « Gymnastique d'entretien tulliste » d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet (4 h 30) de la Ville de Tulle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007 pour une durée de 3 ans pour assurer les cours de gymnastique d'entretien auprès des personnes âgées (séances + préparations).

L'intéressée a donné son accord.

**Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**58- Délibération portant approbation du principe de l'attribution de titres restaurant aux agents municipaux**

Les titres restaurants sont des moyens de paiement non monétaire « affecté ». Ils ne peuvent donc être utilisés que pour payer des prestations pré-établies (restaurant, fast food, boulangerie, charcuterie si ces dernières fournissent des plats chauds et variés). Ils sont souvent désignés par le terme « ticket restaurant », qui n'est en fait qu'une dénomination commerciale.

C'est un avantage social alternatif au restaurant d'entreprise.

Le titre restaurant représente un pouvoir d'achat supplémentaire. C'est une action valorisant la politique sociale de la Collectivité et visant à améliorer les conditions de vie des agents. C'est en plus un élément dynamique contribuant au développement du commerce local.

De plus, les titres restaurants représentent une solution équitable et souple car leur valeur peut-être identique pour l'ensemble des agents titulaires ou non, sans tenir compte du grade ou de l'emploi occupé.

Cette mise en place s'effectue par un cofinancement de la collectivité (participation de l'employeur comprise entre 50 % et 60 % de la valeur du titre en France) et de l'agent. Il est de plus prévu une exonération de charges sociales et fiscales pour la collectivité et le salarié.

Il est proposé d'attribuer pour l'année 2007 des titres restaurants aux agents de la Ville de Tulle pour une valeur faciale de 4 € (2 € pour l'agent et 2 € pour la Collectivité) et un nombre forfaitaire de 34 titres par agent.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de cette attribution.**

*Monsieur Alain LAGARDE* dit qu'en Septembre, les titres seront distribués par carnets de 10, en Octobre et Novembre d'autres tickets seront distribués pour les agents en ayant sollicités 20 ou 34.

Il sera effectué un prélèvement direct sur les salaires aux mêmes périodes que les mois de distribution.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il s'agit d'une avancée sociale.

Il faut répondre à une demande formulée depuis longtemps par les organisations syndicales.

*Monsieur Christian PRADAYROL* demande pourquoi tout le monde est bénéficiaire. Les agents ayant les plus faibles revenus devraient en avoir plus que ceux qui ont des salaires plus importants.

C'est un avantage mais le coût est conséquent pour la collectivité.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que la demande adressée par les syndicats était une demande uniforme.

Il est vrai que cette remarque peut être fondée.

*Monsieur Alain LAGARDE* dit qu'elle avait été faite mais refusée par les organisations syndicales.

*APPROUVE par 24 voix pour et 7 abstentions*

#### **59- Approbation d'un « accord local » conforme à la convention-cadre nationale de dématérialisation des états de paye liant la Ville, la Trésorerie Principale et la Chambre Régionale des Comptes du Limousin**

Dans le cadre du projet de modernisation de l'administration publique, les collectivités ont l'opportunité de dématérialiser les bulletins de salaire mensuels transmis au Trésor Public.

La dématérialisation a été rendue possible par la signature par les partenaires nationaux le 29 juin 2005 de la Convention Nationale de dématérialisation des états de paie.

Elle permet de réduire les coûts de gestion en limitant les transferts de papier.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**- d'approuver le principe de l'adhésion de la Ville de Tulle à la Convention Cadre Nationale n° 2 du 29 juin 2005 relative à la dématérialisation des états de paye mensuels.**

**- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'accord-local qui en découlera et qui liera la Ville de Tulle, le Trésorier Principal et le Président de la Chambre Régionale des Comptes du Limousin chacun pour ce qui les concerne.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**Affaires générales -**

*Rapporteur : Alain Lagarde*

**60- Modification de la délibération du 24 mai 2002 donnant délégation au Maire et aux Adjoints en vertu des articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à ester en justice dans les cas où la Ville se porte partie civile**

La délibération du 24 mai 2002 autorisait le Maire à ester en justice dans les domaines bien définis de l'urbanisme, de l'environnement, des marchés publics, de l'économie, de la Fonction Publique Territoriale, afférents aux pouvoirs de police du Maire

Face à la multiplication des préjudices subis par la Commune lors de vols, dégradations, détériorations et destruction de biens et immeubles lui appartenant, celle-ci est fréquemment amenée à se constituer partie civile pour réclamer des dommages et intérêts en réparation de ces préjudices.

Il est donc nécessaire de donner délégation au Maire pour intenter au nom de la commune toutes actions en justice engagées par elle ou contre elle quel que soit le domaine concerné.

**Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur cette modification.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**61- Prise en charge de la moitié d'une dépense de réparation d'un véhicule incombant à un usager non indemnisé par l'assurance de la Ville**

Monsieur Meunier qui circulait sur le Boulevard des Capucines le 24 février 2007 a endommagé un pneumatique de son véhicule, après avoir roulé sur des pierres se trouvant sur la chaussée.

Le montant des dommages résultant de ce sinistre s'élève à 408 €.

Les services municipaux ont déclaré ce sinistre auprès de la SMACL, Compagnie avec laquelle a été souscrit le contrat d'assurance Responsabilité Civile de la Ville.

Après instruction de ce dossier, la SMACL n'a pas souhaité indemniser Monsieur Meunier au motif que la responsabilité de la Ville ne pouvait être clairement établie dans cette affaire.

**Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge, à titre amiable, la moitié de la dépense supportée par Monsieur Meunier soit 204 €.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**Finances -**

*Rapporteur : Michel Breuilh*

## **62- Garantie d'emprunt à l'OPHLM pour la restructuration du Foyer de Souilhac**

L'OPHLM souhaite procéder à la restructuration du Foyer de Souilhac sis 35, rue d'Arsonval à Tulle.

L'opération consiste à transformer 37 logements pour les mettre à disposition du CROUS pour les étudiants.

Le coût de cette opération s'élève à 720 524,96 €.

L'Office a contracté un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financer.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- prêt : PHARE
- montant : 696 500 €
- durée : 15 ans
- taux d'intérêt : 3,55 %

**Il est proposé au Conseil municipal d'accorder la garantie de la Ville pour l'emprunt contracté par l'OPHLM pour la réalisation de cette opération.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **Affaires Culturelles -**

*Rapporteur : Pierre Diederichs*

## **63- Acceptation du don d'un fonds d'armes relatif à la Résistance en Corrèze**

Dans un souci de se mettre en conformité avec la législation des armes, une donation anonyme a été proposée au Musée des Armes par un particulier résidant dans le nord de la Corrèze.

Ce particulier a participé aux combats des 7 et 8 juin 1944 à Tulle.

Cette donation est composée de :

- **MAUSER carabine**  
n° 9918  
Oberndorf 1915 - GEV 98  
Calibre 7,92
- **MAUSER carabine**  
n° 1180  
Oberndorf 1906 - GEV 98

Avec baïonnette  
Calibre 7,92

- **MAUSER carabine**  
n° 9208  
DRZ 1941 - GEV 98  
Avec baïonnette  
Calibre 7,92
  
- **Mousqueton cavalerie**  
n° 58381  
Saint Etienne - 1893  
Avec baïonnette  
Calibre 8 mm
  
- **Mousqueton**  
n° 49046  
Continsouza - 1916  
Avec baïonnette  
Calibre 8 mm
  
- **LEE ENFIELD MARK III**  
n° 43713  
1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale  
Calibre 303 (7.69)
  
- **LEE ENFIELD**  
Sans numéro  
n°4 - 1941  
Avec baïonnette  
Calibre 303  
Parachutages pour la Résistance
  
- **RUBIN SMITH**  
n° 239615  
Suisse - 1916 environ  
Calibre 7.5
  
- **MANNLICHER CARCANO**  
n° 4456  
1891 RS  
Calibre 8 mm
  
- **STEYR**  
n°5045  
1903
  
- **MAS 36**

n° 18075  
Avec baïonnette  
Saint Etienne - Modèle 1936

- **LEBEL BERTHIER**

n° 1891 M93  
Modèle 1886 MAS

- **Pièces détachées ou accessoires divers**

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- **de valider l'entrée de ce fonds dans les collections tullistes,**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches liées à l'autorisation de détention de ces armes de 1<sup>ère</sup> catégorie auprès de la Préfecture de la Corrèze, pour leur intégration dans l'inventaire du Musée des Armes.

*APPROUVE à l'unanimité*

**64- Acceptation du don de deux drapeaux de conception artisanale**

Maurice PLAS-DEBECHE propose pour le Musée des Armes, le don de deux drapeaux (anglais & américain), de conception artisanale, trouvés dans un grenier au 5, rue du Fouret à Tulle.

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- **de valider l'entrée de ces deux drapeaux dans les collections tullistes**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**65- Approbation d'une convention de partenariat liant la Ville et l'association Des Lendemain qui Chantent ayant pour objet la contribution du service Communication à la politique globale de communication de la Salle des Musiques Actuelles pour l'année 2007**

Le service Communication de la Ville de Tulle contribue, au titre de l'année 2007, à la politique globale de communication des actions menées par l'association « Des Lendemain Qui Chantent » à la Salle des Musiques Actuelles en :

- mettant à disposition pour 3 semaines la moitié du parc d'affichage municipal trois fois par an pour le lancement des programmations de la Salle des Musiques Actuelles
- assurant le tirage des affiches destinées à l'affichage municipal
- insérant un encart mensuel dans Tulle Mag
- assurant des travaux de reprographie.

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver, pour régularisation, la convention de partenariat afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **66- Approbation d'une convention de partenariat liant la Ville et la FAL pour l'organisation d'actions culturelles et éducatives**

La Ligue de l'Enseignement - FAL 19 et la Ville de Tulle s'associent sous la forme d'une mise en commun de leurs moyens techniques dans le but d'organiser des actions culturelles et éducatives comme les rencontres départementales de théâtre d'enfants Acteurs Juniors, et la fête de la musique.

Les rencontres de théâtre d'enfants Acteurs Juniors sont organisées et gérées par la Ligue de l'Enseignement - FAL 19.

La fête de la musique est organisée et gérée par la Ville de Tulle.

Les deux parties s'engagent à une mise en commun de moyens pour leurs actions artistiques, culturelles et éducatives, favorisant la démocratie culturelle et le vivre ensemble.

La Ville de Tulle s'engage à mettre à la disposition de la Ligue de l'Enseignement - FAL 19 des structures techniques à l'occasion des rencontres Acteurs Juniors organisées par la Ligue de l'Enseignement - FAL 19.

La Ligue de l'Enseignement - FAL 19 s'engage à mettre à disposition des associations de Tulle, par le biais de la mairie, du matériel de sonorisation pour la Fête de la Musique et les échanges éducatifs et culturels mis en oeuvre par la Ville de Tulle.

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- **d'approuver la convention de partenariat afférente**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **PERSONNEL -**

### **67 - Approbation du contrat de mise à disposition d'un travailleur handicapé de l'ADAPEI Corrèze auprès de la Ville de Tulle**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **68 - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de détachement individuel d'un travailleur handicapé du CAT ADAPEI Corrèze auprès de la Ville de Tulle**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **TRAVAUX -**

**69 - Réalisation d'une salle plurifonctionnelle Place Marcel Paul – Approbation de la procédure de concours – Fixation de l'indemnité des candidats – Autorisation donnée au Maire à signer le marché à intervenir**

*APPROUVE à l'unanimité*

**Délégations au Maire -**

- Arrêtés des 23 mars ; 10 avril ; 9 et 22 mai ; 7 juin 2007

Pris acte

La séance est levée à 0 H 00

Le Maire,